

Enfants à besoins éducatifs particuliers

Institutions de la petite enfance de Vernier :
bilan de deux années de relevés statistiques,
2012-2014



Verena Jendoubi
Laure Martz

Septembre 2014

Enfants à besoins éducatifs particuliers

**Institutions de la petite enfance de Vernier :
bilan de deux années de relevés statistiques,
2012-2014**

Verena Jendoubi

Laure Martz

Septembre 2014

Fin des travaux : août 2014

Avertissement

Dans ce texte, les termes « éducatrices » et « professionnels » de la petite enfance désignent aussi bien les hommes que les femmes exerçant ces fonctions.

Compléments d'information :

Verena Jendoubi
Tél. +41/0 22 546 71 18
verena.jendoubi@etat.ge.ch

Laure Martz
Tél. +41/0 22 546 71 30
laure.martz@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia
Tél. +41/0 22 546 71 14
narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00
Fax +41/0 22 546 71 02

Document 14.029

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

Table des matières

Résumé	5
Introduction	7
Objectif du projet.....	7
Démarche méthodologique	8
Limites d'une telle statistique	10
I. Statistique des enfants à besoins éducatifs particuliers.....	11
1. Effectifs d'enfants à BEP	11
2. Caractéristiques des enfants à BEP	13
Age des enfants	13
Genre des enfants.....	14
Temps de présence des enfants.....	14
Allophones.....	15
Type de besoins éducatifs particuliers.....	15
3. Actions prises à l'égard des enfants à BEP	17
Mesures internes à l'IPE	17
Mesures externes assurées par des tiers experts	20
4. Impact de l'accueil des enfants à BEP	22
Part d'enfants à BEP dans les groupes	22
Part d'enfants à BEP par éducatrice référente	22
Intensité de l'investissement en temps et en énergie	23
5. Suivi du groupe d'enfants à BEP entre décembre 2012 et avril 2014	28
II. Principaux constats	31

Liste des abréviations.....35

Annexes37

Annexe 1 : Mandat de la Ville de Vernier..... 38

Annexe 2 : Définitions des besoins éducatifs particuliers..... 40

Annexe 3 : Grille de relevé des enfants à BEP (décembre 2013 et avril 2014) 41

Annexe 4 : Situation prévisionnelle des enfants à BEP en août 2013 et 2014..... 43

Annexe 5 : Caractéristiques des enfants accueillis dans les IPE de Vernier 44

Annexe 6 : Principaux résultats du relevé statistique de décembre 2013 46

Résumé

Ces dernières années, la question de l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) dans les institutions de la petite enfance (IPE) est devenue une préoccupation centrale pour les professionnels de la petite enfance et les responsables des institutions concernées. Confrontés à une hétérogénéité croissante de la population d'enfants accueillis en termes socio-économiques et culturels, les professionnels sont amenés à développer de nouvelles stratégies permettant de tenir compte des besoins bien diversifiés de ces enfants.

Soucieux de pouvoir s'appuyer sur des données objectives pour estimer les ressources supplémentaires nécessaires à la prise en charge de cette population, le Service de la petite enfance (SPE) de Vernier a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) en octobre 2012 pour mettre en place un outil statistique permettant le recensement des enfants à BEP fréquentant les IPE.

Dans cet objectif, deux recensements ont été effectués, l'un en décembre 2012 et l'autre en avril 2013 auprès de l'ensemble des directions des quatre crèches (Avanchets, Libellules, Lignon, Vernier-Village) et des trois jardins d'enfants (Avanchets, Bourquin, Vernier-Village)¹. Afin de disposer de points de comparaison et pour connaître l'évolution de la situation, le SPE de Vernier a souhaité une poursuite du recensement au cours de l'année scolaire suivante. Deux nouvelles prises d'information ont alors été effectuées aux mêmes périodes, à savoir en décembre 2013 et en avril 2014. Les résultats issus de cette deuxième année de recensement sont présentés dans ce document de même qu'une analyse comparative avec les précédents résultats.

En avril 2014, 556 enfants fréquentent les 7 institutions municipales de la petite enfance de Vernier. Parmi eux, 124 enfants sont signalés par les directions et les équipes éducatives comme ayant des BEP, ce qui représente 22% par rapport à l'ensemble des enfants accueillis. Il s'agit d'enfants qui présentent des déficiences, des troubles d'ordre affectif, cognitif ou comportemental et/ou des désavantages sociaux (catégorisation proposée par l'OCDE et utilisée dans le cadre de ces recensements) et qui nécessitent une adaptation des stratégies éducatives. Pour 4 enfants à BEP sur 10 sont signalés des difficultés ou troubles (catégorie B). Dans 24% des situations, les équipes éducatives mentionnent des désavantages sociaux (catégorie C) qui engendrent des besoins éducatifs compensatoires et 8% des enfants ont des besoins spéciaux dus à une déficience (catégorie A). Globalement, on constate que pour plus de la moitié des enfants à BEP des désavantages sociaux sont mentionnés, parfois en plus des autres troubles ou déficiences (cumul des catégories présentant un C seul ou en combinaison avec d'autres catégories comme BC, AC et ABC).

Afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants dans le cadre d'un accueil collectif, les équipes éducatives ont mis en place diverses mesures. Ainsi, pour 9 enfants sur 10, ce sont en moyenne 6 mesures qui ont été déployées et qui s'adressent plus spécifiquement à l'enfant, aux parents, à l'équipe éducative ou qui concernent des réaménagements de l'environnement. L'ampleur de l'investissement supplémentaire en temps et en énergie consacré à l'accueil de ces enfants est ressentie comme importante, voire très importante par une majorité des éducatrices.

Depuis avril 2013, le nombre d'enfants signalés à BEP a augmenté, passant de 17% à 22% (avril 2014), ce qui a entraîné une augmentation du nombre moyen d'enfants à BEP par groupe et par éducatrice référente. L'investissement supplémentaire engendré par la mise en place des différentes actions particulières n'est cependant pas jugé plus fort qu'avant : à l'exception de l'investissement en temps chez les éducatrices des crèches, on peut même noter une légère diminution. Parallèlement à cela, on constate, durant la même période, une hausse des ressources supplémentaires mises à disposition des équipes éducatives pour assurer l'accueil de ces enfants.

Au cours des deux années d'observation, 42 enfants à BEP ont quitté les IPE, majoritairement pour rejoindre l'école. Par ailleurs, 41 enfants ne sont plus considérés à BEP à un moment donné, leur évolution positive ne nécessitant plus de mesures particulières.

¹ L'analyse de ces résultats a fait l'objet d'un rapport du SRED paru en novembre 2013 (cf. référence en note 2, p. 7).

Introduction

Dans un contexte qui valorise, depuis quelques années, l'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) aussi bien à l'école que dans les institutions de la petite enfance (IPE), les équipes pédagogiques se trouvent de plus en plus confrontées à une population d'enfants très diversifiée. Ceci est d'autant plus vrai dans un environnement comme la Ville de Vernier qui présente de fortes inégalités sociales. Les IPE de Vernier sont amenées à accueillir un nombre croissant d'enfants issus de milieu défavorisé, allophones ou migrants, ainsi que des enfants à BEP. Dès lors, les professionnels de la petite enfance doivent adapter les pratiques pédagogiques en valorisant la différenciation afin de pouvoir répondre aux différents besoins des enfants tout en assurant un accueil collectif.

La réalisation d'un accueil différencié nécessite un travail éducatif plus exigeant aussi bien en temps qu'en compétences. Pour continuer à assurer une prise en charge de qualité, un investissement supplémentaire s'avère nécessaire, celui-ci impliquant à certains moments des ressources complémentaires. Ainsi, pour étayer les demandes de financement qui en découlent, le Service de la petite enfance (SPE) de Vernier a besoin de données objectives en la matière.

Objectif du projet

En octobre 2012, le Service de la recherche en éducation (SRED) a été mandaté par le SPE de Vernier pour développer un outil statistique recensant les situations d'enfants à BEP accueillis dans les IPE de la commune. A cet effet, une statistique a été élaborée pour l'année scolaire 2012-13 qui a fait l'objet d'un rapport paru en novembre 2013². Compte tenu de l'utilité avérée de cette démarche, le SPE a souhaité la reconduire pour l'année scolaire 2013-14, permettant non seulement de recenser le nombre d'enfants à BEP durant une deuxième année consécutive, mais aussi d'observer l'évolution de la situation et d'effectuer une analyse comparative entre les données issues des deux années.

Périmètre de l'étude

L'étude porte sur les IPE municipales de la commune de Vernier, soit 4 crèches (Avanchets, Libellules, Lignon, Vernier-Village) et 3 jardins d'enfants (Avanchets, Bourquin, Vernier) ; la halte-garderie n'est pas comprise.

La notion de besoins éducatifs particuliers est comprise dans une acception large, incluant aussi bien les déficiences ou handicaps que les difficultés d'apprentissage, les troubles affectifs ou comportementaux, ainsi que les désavantages sociaux (définition OCDE, voir page suivante).

La statistique prend en compte les situations d'enfants à BEP qui sont à la fois repérées par les professionnels des IPE et/ou un expert, et qui rendent difficile la prise en charge d'un groupe d'enfants.

² Pecorini, M., Jendoubi, V. (2013). *Enfants à besoins éducatifs particuliers. Institutions de la petite enfance de Vernier : aide à l'élaboration d'une statistique, 2012-2013*. Service de la recherche en éducation. <http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2013/bep.pdf>.

Démarche méthodologique

Les données concernant les enfants à BEP dans les IPE de Vernier ont été récoltées à l'aide d'une grille statistique auprès des directions des IPE et des éducatrices référentes. Cette grille statistique a été élaborée à cet effet par le SRED en collaboration avec les directions des IPE (*annexe 3*). Le recensement a été effectué à quatre reprises entre 2012 et 2014 : décembre 2012, avril 2013, décembre 2013 et avril 2014.

Types de données recueillies

Le but de la statistique est de prendre en compte les enfants à BEP repérés comme tels par les professionnels des IPE ou un tiers expert, et pour lesquels des mesures ont été / vont être / devraient être prises, à leur égard et/ou pour le groupe d'enfants dans lequel ils sont intégrés.

La mise en place d'une statistique des enfants à BEP ayant comme finalité d'estimer les ressources nécessaires pour leur prise en charge, une sélection de données utiles a été effectuée en se référant à d'autres statistiques dans le même domaine et sur la base d'échanges avec le SPE.

Pour les différents relevés, les données suivantes ont été retenues :

- ♦ **Caractéristiques de l'enfant** : âge, genre, enfant allophone, temps de présence hebdomadaire et type de BEP selon la définition de l'OCDE (*annexe 2*).
- ♦ **Mesures à l'égard des enfants à BEP** : les mesures internes prises par l'IPE ainsi que les ressources supplémentaires engagées et les mesures externes assurées par des tiers experts.
- ♦ **Impact de l'accueil des enfants à BEP** : mesuré par le nombre d'enfants à BEP par groupe d'enfants et par éducatrice référente ; apprécié par l'intensité de l'investissement en temps et en énergie pris pour l'accueil de ces enfants.

Une nouvelle variable a été ajoutée dans les relevés 2013-14 : la caractéristique *allophone* permet de relever les situations d'enfants à BEP où le manque de maîtrise du français de la part de l'enfant et/ou des parents engendre des difficultés de communication.

Ce rapport présente les données sur la situation des enfants à BEP en avril 2014. De même, une analyse comparative des enfants à BEP a été réalisée sur la base des données issues des relevés d'avril (2013 et 2014). En effet, les relevés d'avril nous semblent être plus complets et mieux refléter la situation des enfants à BEP que ceux de décembre (les professionnels ayant eu un temps d'observation des enfants plus long depuis le début de l'année scolaire). Les résultats des deux premiers relevés (décembre 2012 et avril 2013) sont présentés dans le précédent rapport³. Les principales données recueillies en décembre 2013 figurent dans l'*annexe 6*.

Notion d'enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP)

En poursuivant la statistique d'enfants à BEP pour la deuxième année consécutive et pour assurer une continuité méthodologique, la catégorisation adoptée par l'OCDE reste la référence pour distinguer les différents types de situations problématiques lors de l'accueil d'enfants à BEP (voir *annexe 2*).

- A. Déficiences.** Concerne les élèves présentant des déficiences ou incapacités considérées du point de vue médical comme des troubles d'origine organique (liés par exemple à des déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques). On considère que le besoin éducatif résulte principalement des problèmes imputables à ces déficiences.
- B. Difficultés.** Concerne les élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles affectifs, ou des difficultés spécifiques d'apprentissage. On considère que le besoin éducatif résulte principalement du problème d'interaction entre l'élève et l'environnement éducatif.
- C. Désavantages.** Concerne les élèves présentant des désavantages découlant principalement de facteurs socio-économiques, culturels et/ou linguistiques. Le besoin éducatif consiste à compenser les désavantages imputables à ces facteurs.

³ Pecorini, M., Jendoubi, V. (2013), cf. note 2, p. 7.

Rappelons que cette catégorisation a été élaborée pour le système scolaire, mais elle peut s'adapter au domaine de la petite enfance. Elle n'évacue cependant pas entièrement les difficultés liées à son interprétation, sa compréhension n'étant pas toujours faite de manière univoque. Elle a toutefois l'avantage d'avoir été reprise par la Plateforme intégration de la Ville de Genève et qui a publié, en 2012, une brochure qui se veut un outil de travail à l'intention des professionnels de la petite enfance⁴.

Nous tenons à rappeler quelques éléments à retenir lors de la lecture des résultats :

- ♦ La catégorisation des BEP effectuée par les directions ne découle pas nécessairement d'un diagnostic établi par des tiers experts et est sujette à évoluer dans le temps. Toutefois, selon l'expérience des professionnels, leur appréciation est le plus souvent confirmée.
- ♦ Il est difficile durant la prime enfance de catégoriser un problème ou une difficulté rencontrée par un enfant. Par ailleurs, le repérage des difficultés, puis leur reconnaissance par les parents permettant d'effectuer un diagnostic par un expert, prennent plus ou moins de temps.
- ♦ Les enfants ayant des problèmes médicaux n'ont pas été retenus par les directions comme une autre catégorie de BEP. Leur prise en charge fait en principe l'objet d'un protocole et n'implique pas un investissement particulier des professionnels, sauf exception.
- ♦ La catégorisation des BEP n'indique pas en soi l'intensité du problème ou de la difficulté de l'enfant, ni l'investissement supplémentaire de la part des professionnels (*voir ci-après*).

Attribution des types de BEP par les directions des IPE

L'attribution d'une catégorie à BEP étant sujette à interprétation, une prise d'information a posteriori auprès des directions a permis de mieux comprendre l'usage des catégories. Bien que des différences d'interprétation aient apparues, on peut dégager quelques critères d'attribution communs.

Catégorie A : généralement attribuée lorsque l'enfant présente une déficience (diagnostiquée ou pas). Si à cela s'ajoutent des difficultés d'apprentissage, des troubles affectifs ou encore des troubles du comportement sans lien évident avec la déficience, les directions ont en général ajouté la ou les catégories B ou/et C (AB, AC, ABC).

Catégorie B : généralement attribuée lorsque l'enfant présente des difficultés d'apprentissage, des troubles affectifs ou encore des troubles du comportement sans référence aucune à un milieu familial défavorisé ou précaire.

Catégorie C : deux utilisations possibles peuvent être distinguées :

- catégorie attribuée lorsque l'enfant est issu d'un milieu familial défavorisé ou précaire mais ne présentant pas actuellement de difficultés ou de troubles du comportement. Ce sont des enfants à risque qui requièrent une certaine vigilance de la part de l'équipe éducative et dont le suivi consiste avant tout en un travail avec les parents ;
- catégorie attribuée lorsque l'enfant est issu d'un milieu familial défavorisé ou précaire et présente des difficultés, des troubles affectifs ou des troubles du comportement qui découleraient du milieu social.

Catégorie BC : l'attribution de cette catégorie qui réunit deux types de BEP (B et C) se fait selon deux principes :

- certaines directions l'attribuent lorsque l'enfant est issu d'un milieu familial défavorisé ou précaire et présente des difficultés, des troubles affectifs ou des troubles du comportement, sans lien évident entre ces deux facteurs ;
- d'autres directions s'y réfèrent lorsque l'enfant est issu d'un milieu familial défavorisé ou précaire et présente des difficultés, des troubles affectifs ou des troubles du comportement, peu importe le lien existant entre les deux facteurs.

⁴ Plateforme intégration, Ville de Genève (2012). *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. Ville de Genève : Service de la petite enfance. http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Publications/brochure-integration-enfants-besoins-educatifs-particuliers-2012-ville-geneve.pdf.

Mise en garde quant à l'interprétation des résultats

A la lecture des résultats, il s'agit d'avoir à l'esprit que la statistique des enfants à BEP concerne de petits effectifs, en particulier lorsqu'on compare les crèches et les jardins d'enfants.

Si la statistique est considérée, selon les directions et les éducatrices, comme fiable et conforme à la réalité du terrain, elle doit toutefois être interprétée dans un contexte où les situations des enfants sont évolutives. Par ailleurs, le repérage des difficultés se faisant le plus souvent au début de l'accueil d'un enfant, les IPE ne peuvent pas toujours s'appuyer sur des diagnostics pour confirmer les BEP des enfants. De plus, dans la prime enfance, le développement suit des rythmes qui peuvent différer d'un enfant à l'autre, ce qui a un impact sur le temps de « détection » (observation, prise en charge, évaluation, prise de conscience pour les parents et mise en place d'un réseau).

Limites d'une telle statistique

Il nous semble important de rappeler les risques et difficultés, déjà mis en évidence dans le précédent rapport du SRED, qui concernent à la fois la définition des situations problématiques avec des enfants à BEP, l'objectivation de ces situations (et donc l'élaboration d'une statistique pertinente) et la généralisation à d'autres cas⁵.

En effet, la notion d'enfants à BEP recouvre des problématiques très hétérogènes et l'appréciation des situations, où chaque cas est en soi un cas particulier, implique une part de subjectivité. De même, l'utilisation des catégories proposées par l'OCDE pour déterminer le type de BEP a suscité quelques difficultés d'interprétation.

Par ailleurs, il est plus difficile durant la prime enfance de diagnostiquer un problème ou une difficulté, pour des raisons objectives (enfant en plein développement) ou par précaution (éviter toute stigmatisation précoce). Par conséquent, le repérage éventuel des difficultés de l'enfant, puis leur reconnaissance, prennent du temps.

Pour pallier en partie ces limites, la grille de relevé statistique proposée aux IPE a été conçue de manière la plus structurée possible avec des consignes précises. Elle a également fait l'objet d'échanges avec les directions et le SPE.

⁵ Voir Pecorini, M. Jendoubi, V. (2013), cf. note 2, p. 7.

I. Statistique des enfants à besoins éducatifs particuliers

1. Effectifs d'enfants à BEP

Les IPE municipales de Vernier (non compris la halte-garderie) offrent 358 places, dont 75% en crèche et 25% en jardin d'enfants. Ces places sont fréquentées, en avril 2014, par 556 enfants contre 538 en avril 2013 (soit 18 enfants de plus).

Depuis le premier relevé effectué en décembre 2012, on constate une augmentation conséquente du nombre d'enfants à BEP jusqu'en décembre 2013, passant de 59 enfants à 133, soit une augmentation de 74 enfants entre le 1^{er} et le 3^e relevé (*figure 1*). Ainsi, la part des enfants à BEP dans les IPE de Vernier est passée de 11% à 25% sur cette même période. En avril 2014, le nombre d'enfants signalés par les directions d'IPE comme ayant des BEP est en légère diminution par rapport à décembre 2013 (- 9 enfants à BEP), ce qui représente 22% de l'ensemble des enfants accueillis en IPE.

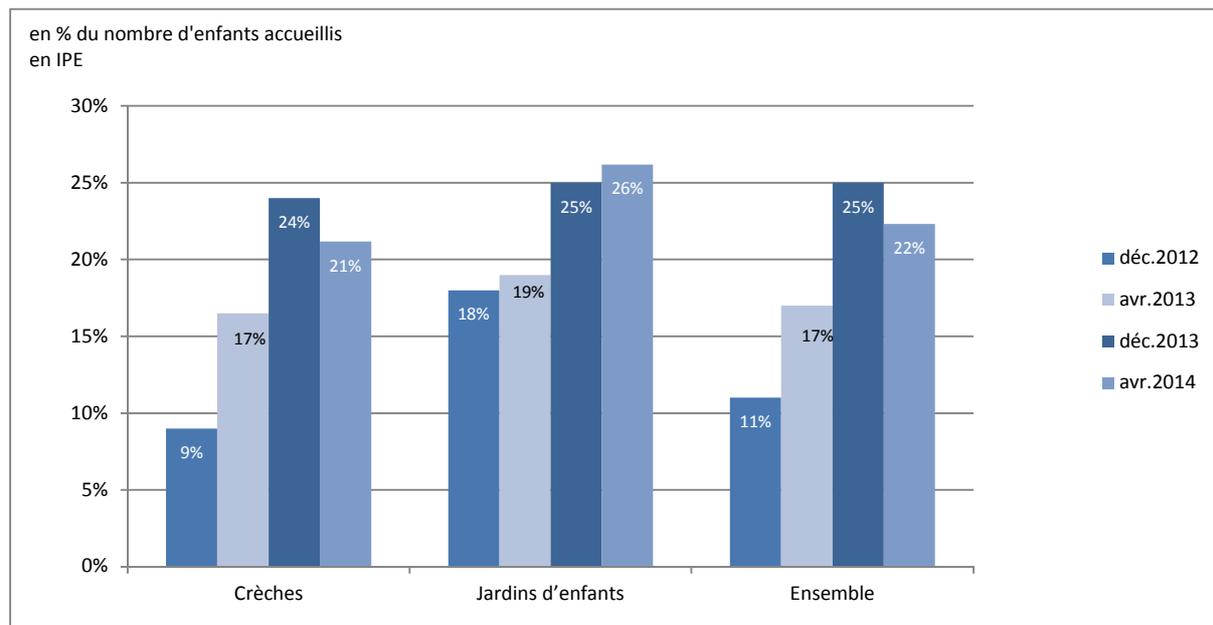
Figure 1. Evolution des effectifs d'enfants à BEP, 2012-2014

	déc.2012			avr.2013			déc.2013			avr.2014		
	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Ensemble (N=7)									
Enfants accueillis	401	131	532	406	132	538	415	127	542	430	126	556
Enfants à BEP	36	23	59	67	25	92	101	32	133	91	33	124
Enfants à BEP (%)	9%	18%	11%	17%	19%	17%	24%	25%	25%	21%	26%	22%

Source : IPE municipales de Vernier.

La proportion d'enfants repérés comme ayant des BEP est plus importante dans les jardins d'enfants que dans les crèches. Cette proportion s'élève en moyenne sur les 4 périodes à 22% en jardin d'enfants contre 18% en crèche. Entre décembre 2012 et avril 2014, la part des enfants à BEP a progressé dans les jardins d'enfants, passant de 18% à 26% (*figure 2*). En revanche, pour les crèches, on constate une augmentation jusqu'en 2013 (de 9% à 24%) suivie d'une diminution en avril 2014 (baisse d'une dizaine d'enfants à BEP dans les crèches pour cette période).

Figure 2. Part des enfants à BEP selon le type d'accueil, 2012-2014



Source : IPE municipales de Vernier.

La suite du rapport présente les données du relevé statistique effectué en avril 2014 ainsi que l'analyse comparative des données issues des relevés d'avril 2013 et 2014.

Repérage des enfants à BEP

Le repérage des enfants signalés à BEP se fait majoritairement après leur arrivée en IPE (et non avant) : cela concerne 69% des enfants en avril 2014. C'est souvent au cours des premiers mois en IPE que des difficultés sont décelées. En effet, sur l'ensemble des enfants à BEP recensés en avril 2014, 42% d'entre eux ont été signalés comme tels dès le 1^{er} relevé qui suivait leur accueil en IPE.

En avril 2013, ce sont 80% des enfants à BEP qui ont été repérés après leur arrivée en IPE.

Enfants ou familles suivis par l'éducatrice sociale

En avril 2014, 36 enfants à BEP ou leur famille sont suivis par l'éducatrice sociale (soit 29%) ; 25 d'entre eux ont été repérés comme étant à BEP avant leur entrée en IPE. Le relevé d'avril 2013 effectué auprès des directions des IPE indiquait qu'un tiers des enfants repérés comme ayant des BEP étaient également suivis par l'éducatrice sociale.

Situation prévisionnelle des enfants à BEP en août 2014

Selon l'information à disposition des directions en avril 2014, 45% des enfants à BEP continueront à fréquenter les IPE en août 2014, les autres quittant les IPE pour entrer à l'école ordinaire (*annexe 4*). Pour un seul enfant, l'intégration dans l'enseignement spécialisé est envisagée, un autre quittera les IPE pour d'autres raisons.

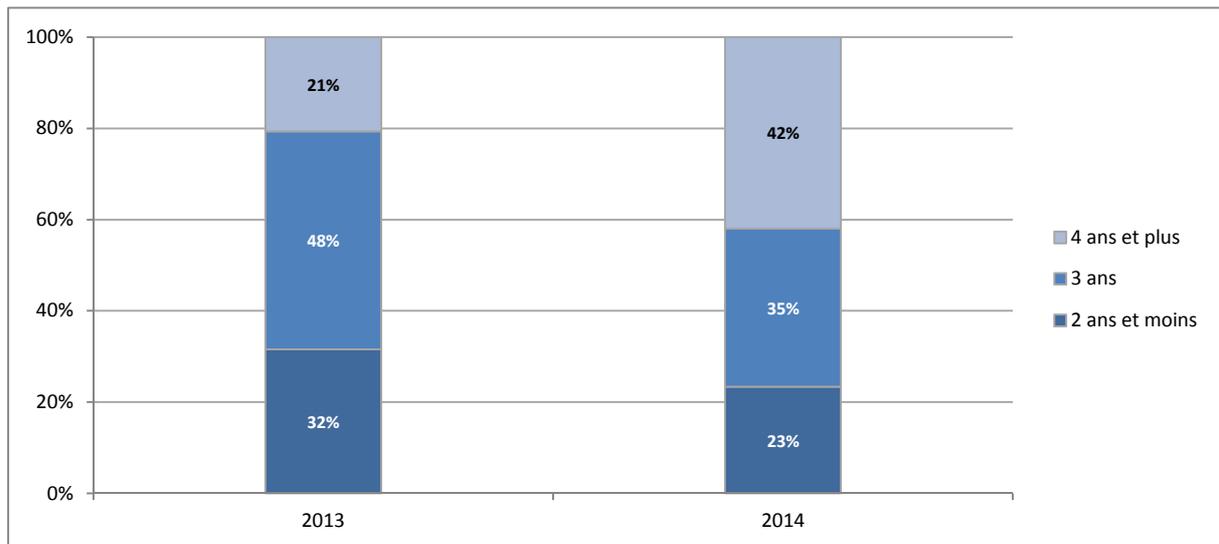
Comparativement à la situation prévisionnelle d'avril 2013, il y a globalement plus d'enfants à BEP qui quittent les IPE pour l'école en été 2014 (55% contre 40%). Cela s'explique par le fait que l'âge moyen des enfants à BEP est plus élevé en avril 2014 qu'en avril 2013 (respectivement de 3,2 ans contre 2,7 ans) (cf. ci-après).

2. Caractéristiques des enfants à BEP

Age des enfants

En avril 2014, plus des trois quarts des enfants à BEP accueillis dans les IPE sont âgés de 3 ans et plus (*figure 3*). Les enfants sont en moyenne plus âgés qu'en avril 2013, la part des enfants de 4 ans et plus ayant doublé (passant respectivement de 21% à 42%). Le vieillissement de la population peut s'expliquer par le fait que 16% des enfants à BEP de 4 ans et plus étaient déjà signalés comme tels l'année précédente. Ils étaient alors âgés de 3 ans. De même, un quart des nouveaux signalements effectués entre décembre 2013 et avril 2014 concerne des enfants âgés de 4 ans et plus.

Figure 3. Répartition des enfants à BEP selon l'âge, avril 2013 et 2014



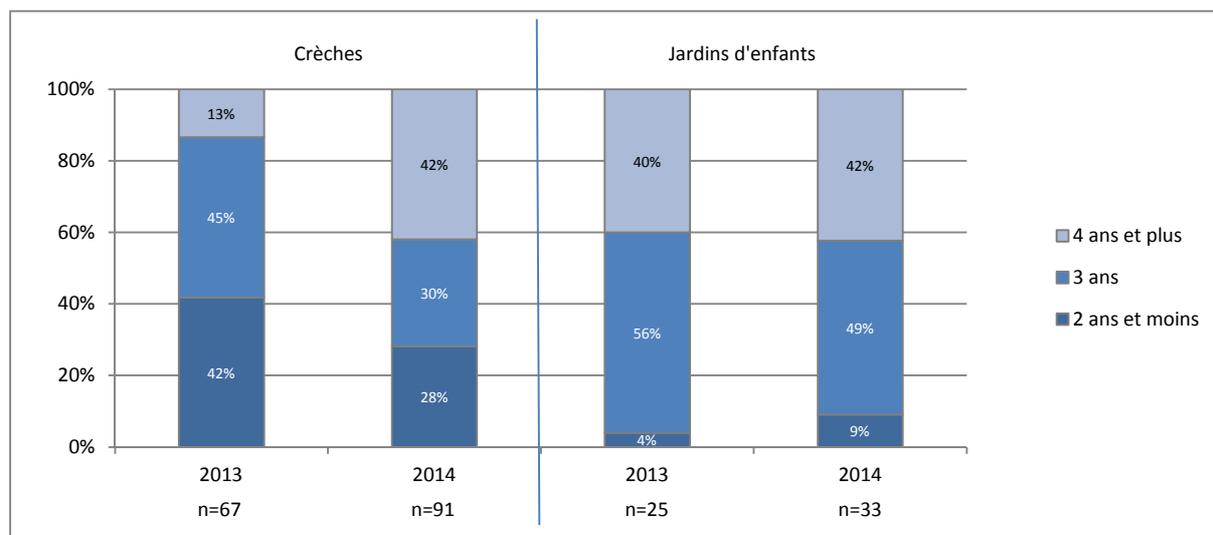
Source : IPE municipales de Vernier.

Différence selon le type d'accueil⁶

La répartition par âge diffère selon le type d'accueil (*figure 4*). En effet, en 2014, la part des enfants de 3 ans est nettement plus élevée en jardin d'enfants qu'en crèche, alors que, comme on peut s'y attendre, la proportion des enfants de 2 ans et moins est plus importante en crèche qu'en jardin d'enfants. En revanche, la part des 4 ans et plus est identique dans les deux types de structures.

⁶ La comparaison des résultats en fonction du type d'accueil, crèche ou jardin d'enfants, doit tenir compte du fait que ces deux types de structures se distinguent notamment par l'âge des enfants accueillis (ils ont entre 6 mois et 4 ans en crèche ; entre 2 et 4 ans en jardin d'enfants) et le temps de fréquentation (minimum 2 jours par semaine et au maximum 10h par jour en crèche ; au minimum 2 demi-journées de 4h le matin ou l'après-midi en jardin d'enfants). Par ailleurs, certaines différences en termes de conditions d'admission entre crèche et jardin d'enfants se répercutent sur les caractéristiques sociodémographiques des populations d'enfants qu'ils accueillent (voir *annexe 5*).

Figure 4. Age des enfants à BEP selon le type d'accueil, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

Comparé à avril 2013, la répartition par tranche d'âge a changé dans les crèches : la proportion d'enfants à BEP de 4 ans et plus a triplé (passant de 13% à 42% en avril 2014). En revanche, dans les jardins d'enfants, la répartition est restée relativement stable entre les deux relevés.

Genre des enfants

Les enfants repérés avec des BEP dans les IPE de Vernier sont majoritairement des garçons (70% en avril 2013 et 77% en avril 2014).

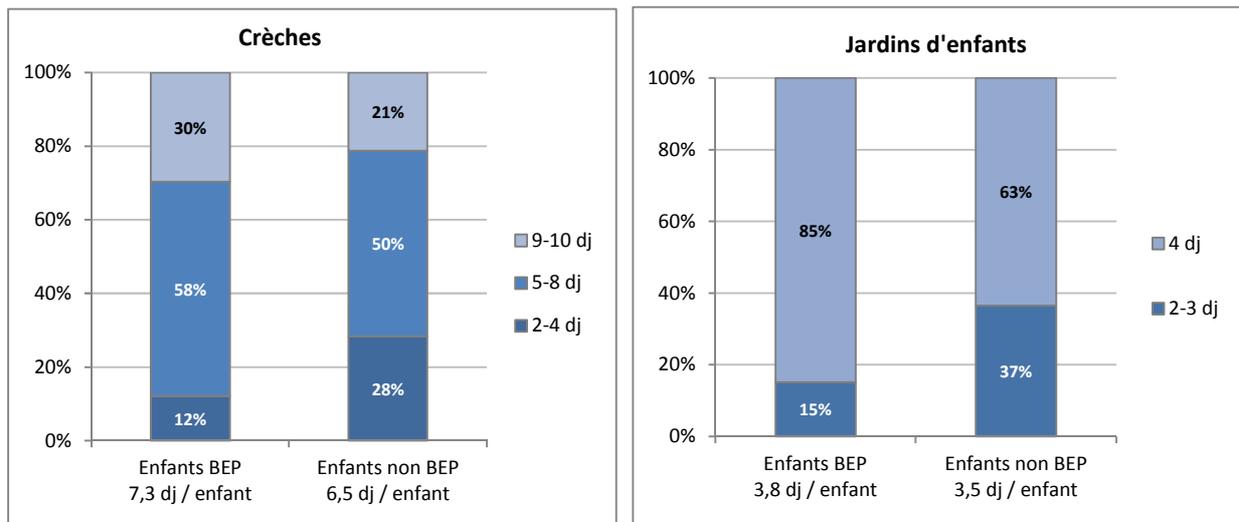
La répartition par genre selon le type d'accueil est identique : les garçons représentent les trois quarts des enfants à BEP dans les crèches comme dans les jardins d'enfants.

Temps de présence des enfants

En avril 2014, dans les crèches, les enfants à BEP ont un temps de présence hebdomadaire légèrement plus élevé par rapport aux autres enfants accueillis : respectivement 7,3 demi-journées en moyenne par semaine contre 6,5 demi-journées (*figure 5*). Ils sont 88% à fréquenter la crèche durant au moins 2,5 jours (contre 71% pour les autres enfants), dont près d'un tiers à plein temps (4,5 jours ou 5 jours).

Dans les jardins d'enfants, les temps de présence des enfants à BEP et des autres enfants accueillis sont assez proches (respectivement 3,8 contre 3,5 demi-journées) ; 85% des enfants à BEP sont présents le maximum de temps possible, soit 4 demi-journées (contre 63% pour les autres enfants accueillis).

Figure 5. Temps de présence hebdomadaire des enfants à BEP selon le type d'accueil, avril 2014



dj = demi-journée.

Source : IPE municipales de Vernier.

Les données récoltées en avril 2013 sur les temps de présence des enfants à BEP et des autres enfants accueillis dans les IPE sont similaires à celles observées au mois d'avril 2014.

Allophones

A la demande du SPE de Vernier, le critère de la langue a été ajouté dans les relevés statistiques de décembre 2013 et d'avril 2014. Il s'agit de repérer les situations où le manque de compétences en français (compréhension et expression) de la part de l'enfant, de ses parents ou des deux pose un réel problème de communication. L'utilisation qui est faite ici du terme *allophone* est donc plus restrictive que celle définie en sociolinguistique, qui désigne comme allophone une personne ayant une autre langue maternelle que la langue officielle. Dès lors, désigner un enfant ou sa famille comme allophone s'appuie sur une appréciation relativement subjective – des décisions qui n'ont pas toujours été aisées à prendre, d'autant plus que les compétences langagières d'un enfant peuvent évoluer rapidement. Les résultats se rapportant à ce critère sont donc à considérer avec prudence.

En avril 2014, parmi les 124 enfants à BEP, 28 situations sont signalées comme allophones. A titre indicatif, précisons que plusieurs modalités ont été recensées : l'enfant seul est considéré comme allophone (12 cas), les parents seuls sont considérés comme allophones (4 cas) et les parents et l'enfant sont considérés comme allophones (12 cas). Les enfants repérés comme allophones sont âgés de 3 ans et plus, à l'exception de deux enfants.

En comparaison à l'ensemble des enfants accueillis dans les IPE, les situations allophones sont plus nombreuses parmi les enfants à BEP, soit 23% contre 11%. Mais leur nombre reste toutefois très restreint et ne permet pas de tirer de conclusions sur un éventuel lien entre le fait d'être allophone et celui d'être signalé comme ayant des BEP. On ne peut cependant pas exclure que certains enfants présentent des difficultés d'ordre langagier qui sont à l'origine du signalement, des difficultés imputables à un environnement familial non francophone et socialement défavorisé.

Type de besoins éducatifs particuliers

En se référant à la catégorisation des BEP retenues par l'OCDE, les directions en concertation avec les éducatrices référentes ont attribué à chaque enfant repéré avec des BEP une des trois catégories proposées (cf. *Méthodologie*).

La répartition par types de BEP

En avril 2014, les situations d'enfants impliquant une déficience ou un handicap physique (catégories A, AB, AC, ABC) représentent moins de 10% des enfants signalés à BEP (figure 6).

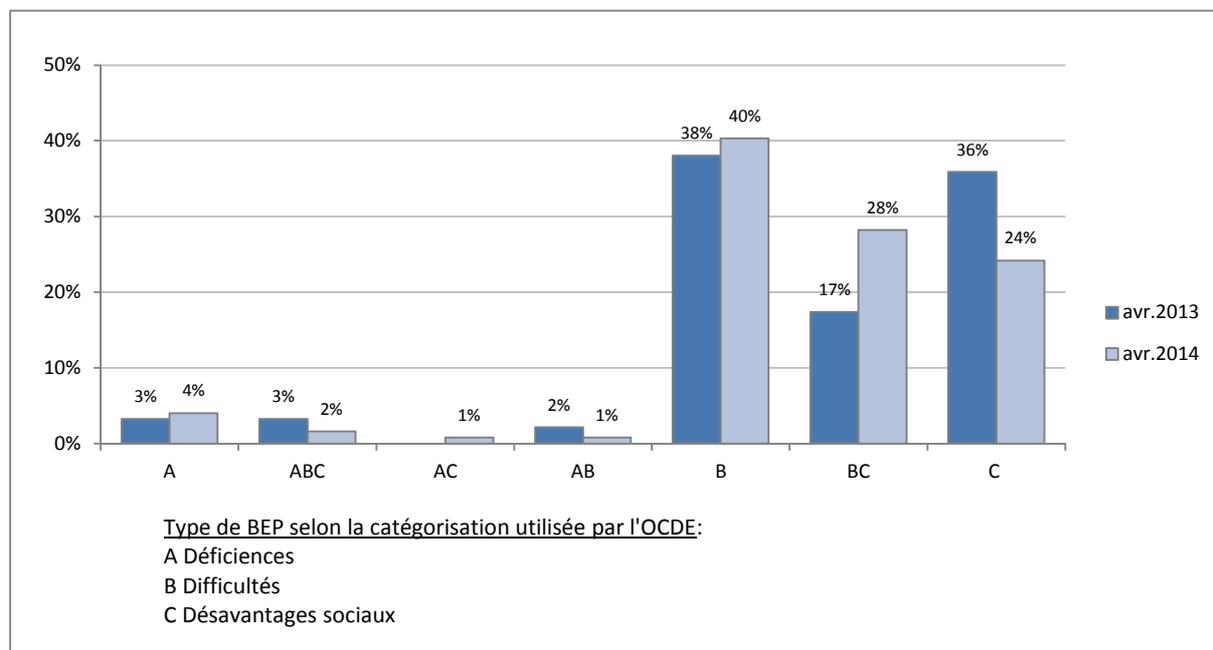
La catégorie la plus souvent attribuée concerne les difficultés d'apprentissage, les troubles affectifs ou encore les troubles du comportement (catégorie B) : elle est mentionnée pour 4 enfants sur 10. D'autre part, 28% des enfants à BEP présentent également ce type de difficultés auxquelles s'ajoutent des désavantages sociaux (catégorie BC).

Près d'un quart des enfants à BEP présentent des désavantages sociaux (catégorie C) dont certains avec des difficultés, imputables ou non à ce contexte (selon les différentes interprétations des professionnels énoncées en page 9).

Comme indiqué dans le chapitre sur la méthodologie, les différentes manières d'utiliser les catégories de BEP par les directions impliquent d'interpréter avec prudence ces résultats. Ainsi, il n'est pas possible, par exemple, de savoir combien, parmi les enfants ayant des BEP de type C, sont « simplement » des enfants à risque, car ils ne présentent pas (encore) de difficultés ou de troubles. En revanche, on observe que plus de la moitié des enfants à BEP ont un contexte familial difficile (cumul des catégories comportant un C). Selon certaines directions, cette part serait en réalité encore plus élevée car ce type d'information n'émerge que progressivement dans les échanges avec les parents.

L'analyse comparative des données récoltées en avril montre une diminution de la catégorie C parallèlement à un accroissement de la catégorie BC entre 2013 et 2014. Toutefois, le cumul des catégories comportant un C montre qu'il y a autant d'enfants à BEP présentant des désavantages sociaux, quelle que soit l'année du relevé. Cependant, en 2014, les enfants signalés à BEP présentent plus souvent des difficultés, des troubles affectifs ou des troubles du comportement qu'en 2013 (la catégorie BC passant de 17% à 28%). Bien que ces enfants proviennent d'un milieu social défavorisé, les directions ne voient pas forcément un lien avec leurs difficultés ou troubles.

Figure 6. Répartition des enfants à BEP selon la catégorisation utilisée par l'OCDE, avril 2013 et 2014



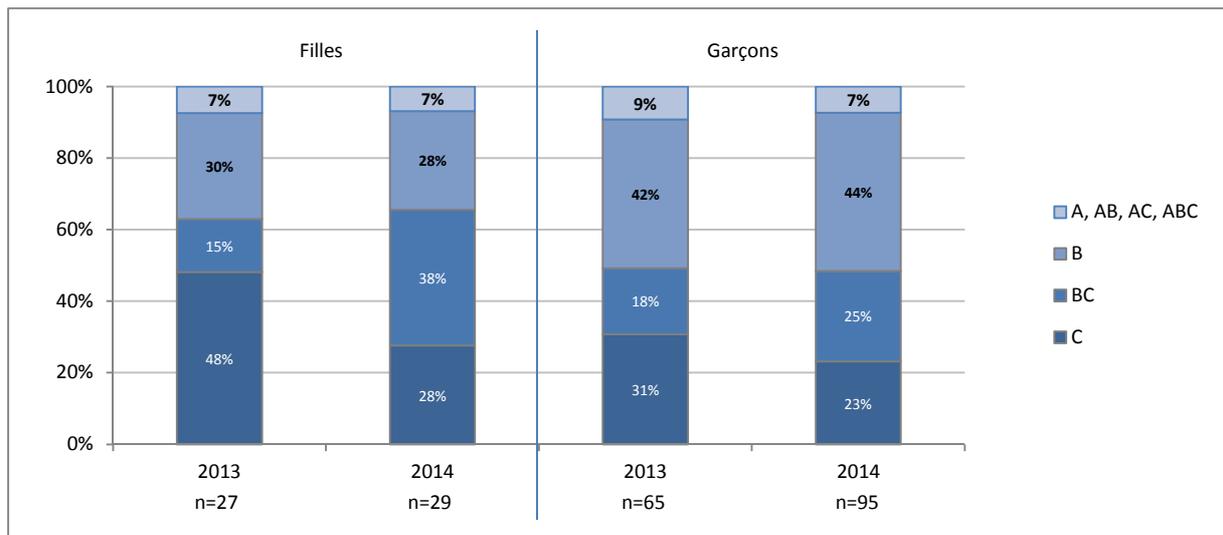
Source : IPE municipales de Vernier.

Différence selon le genre

La répartition des types de BEP est différente selon le genre (figure 7). En avril 2014, les filles signalées à BEP⁷ sont davantage touchées par des désavantages sociaux (catégorie C ou BC) que les garçons (66% contre 48%). Pour ces derniers, on mentionne le plus souvent des difficultés (catégorie B) sans la présence d'un milieu familial défavorisé.

En cumulant les catégories C et BC, on observe que la répartition des types de BEP pour les filles comme pour les garçons est restée sensiblement identique entre les deux relevés. Toutefois, on constate que pour ces deux catégories (C et BC), la part d'enfants à BEP est différente d'une année à l'autre. Chez les filles, la part des enfants signalés dans la catégorie BC a plus que doublé entre avril 2013 et 2014 alors que la part des enfants dans la catégorie C a baissé. La même tendance s'observe également chez les garçons mais de façon moins prononcée.

Figure 7. Répartition des types de BEP selon le genre, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

3. Actions prises à l'égard des enfants à BEP

Parmi les mesures prises à l'égard des enfants à BEP, il faut distinguer celles mises en œuvre au niveau individuel ou collectif dans le cadre de l'IPE (mesures internes) de celles assurées par des tiers experts, qui peuvent soutenir aussi bien l'enfant que sa famille, dans un environnement autre que l'IPE (mesures externes).

Mesures internes à l'IPE

Les directions, en concertation avec les éducatrices, ont indiqué les types de mesures internes mises en place pour les enfants à BEP, en choisissant parmi une liste de mesures proposées (annexe 3).

En avril 2014, tout comme en avril 2013, pour environ 9 enfants à BEP sur 10, une ou plusieurs mesures existent déjà à leur intention ; et pour certains d'entre eux des mesures sont mentionnées comme étant à envisager⁸ (figure 8).

⁷ Le nombre de filles signalées à BEP est nettement inférieur au nombre de garçons (29 filles contre 95 garçons).

⁸ En avril 2013, pour 5 enfants à BEP sur les 92 recensés, les directions n'ont pas indiqué de mesures internes. C'est également le cas pour 7 enfants à BEP sur les 124 recensés en avril 2014.

En avril 2014, 723 mesures sont déployées au quotidien pour les 117 enfants à BEP renseignés, ce qui représente en moyenne un peu plus de 6 mesures par enfant. En avril 2013, on comptabilisait en moyenne près de 5 mesures par enfant.

Figure 8. Nombre de mesures internes à l'IPE prises pour les enfants à BEP, avril 2013 et 2014

	avr.2013			avr.2014		
	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Total (N=7)	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Total (N=7)
Enfants à BEP	67	25	92	91	33	124
dont enfants avec mesures internes	62	25	87	85	32	117
Nombre de mesures internes	272	144	416	528	195	723
Ratio: mesures internes par enfant	4.4	5.8	4.8	6.2	6.1	6.2

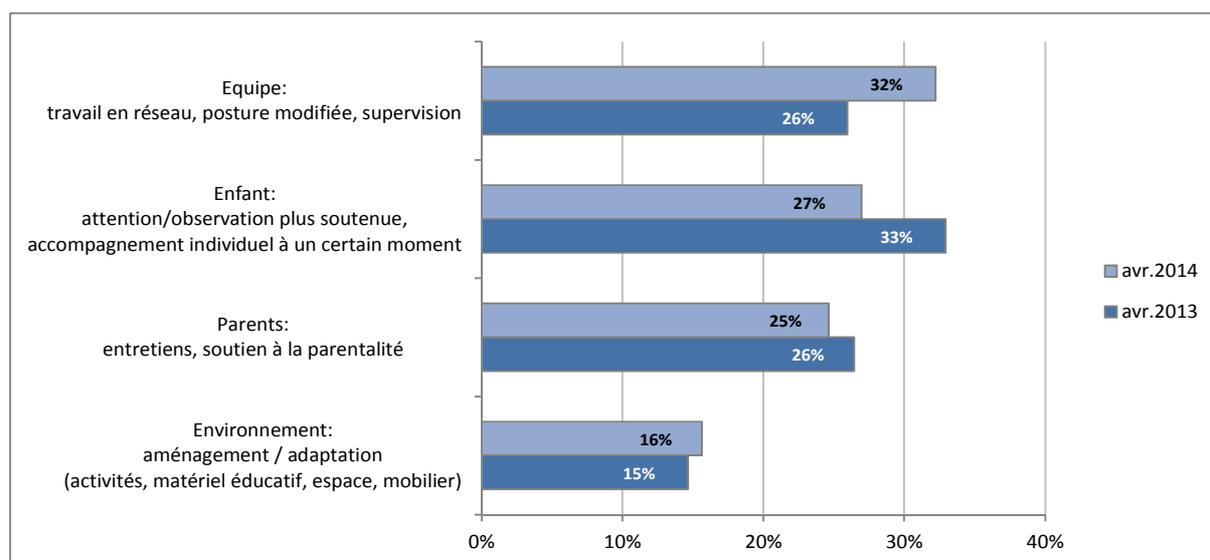
Source : IPE municipales de Vernier.

Type de mesures internes citées⁹

En avril 2014, les mesures engageant l'équipe (travail en réseau, supervision) représentent le tiers de l'ensemble des mesures prises en faveur des situations d'enfants à BEP (figure 9). Les mesures ciblant l'enfant (attention soutenue, observation, aménagement d'activités ou d'espace, accompagnement individuel à certains moments de la journée) ainsi que celles impliquant un travail avec les parents (échanges soutenus, entretiens formels) représentent respectivement un quart des mesures prises. Les mesures comportant l'aménagement ou l'adaptation des activités et du matériel sont plus rarement mentionnées.

La comparaison avec les résultats d'avril 2013 révèle une inversion entre les mesures impliquant l'équipe et celles destinées à l'enfant. En effet, en avril 2013, les mesures concernant l'enfant sont plus fréquemment évoquées qu'en avril 2014 (respectivement un tiers contre un quart). Les mesures concernant le travail d'équipe sont plus souvent déployées en avril 2014 qu'en avril 2013.

Figure 9. Types de mesures internes à l'IPE prises pour les enfants à BEP, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

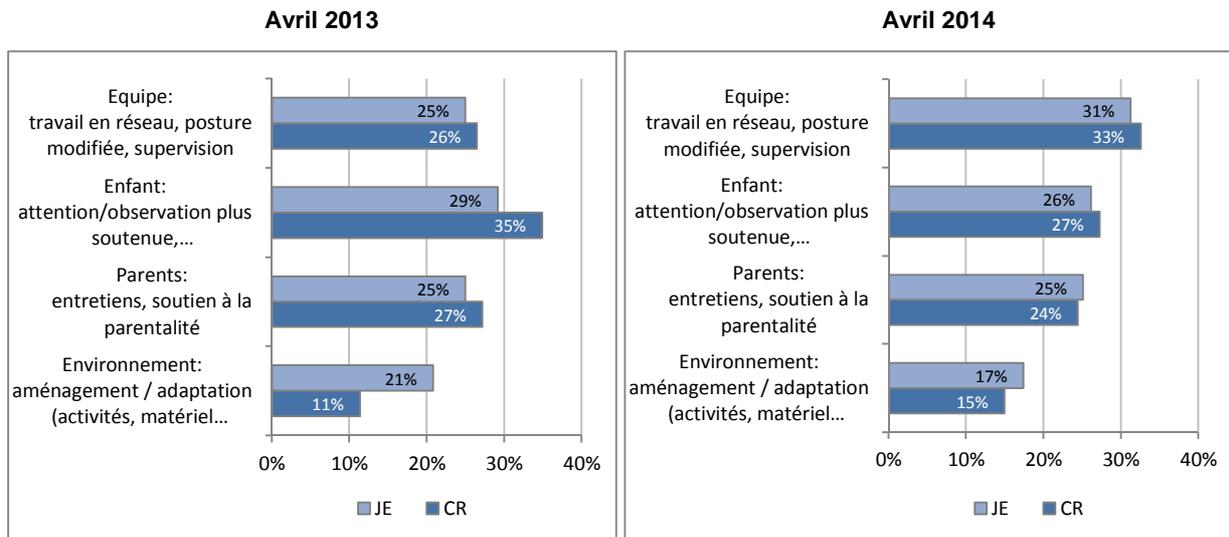
⁹ Les mesures internes peuvent engager l'intervention de services externes (SPEA, SEI, SSEJ, psychologue engagé par le SPE de Vernier, etc.) pour aider les équipes à mettre en place des stratégies efficaces. A titre indicatif, pour 44 des 124 enfants répertoriés en avril 2014, une telle intervention a été mentionnée. Etant donné que cette information n'était pas demandée explicitement, il n'est pas certain que ce résultat soit exhaustif.

Différence selon le type d'accueil

En avril 2014, la répartition des différents types de mesures internes prises par l'équipe éducative est quasiment identique quel que soit le type d'accueil envisagé (figure 10). En effet, les mesures au bénéfice de l'équipe représentent le tiers des mesures déployées dans les crèches comme dans les jardins d'enfants. De même, les mesures destinées à l'enfant et aux parents représentent chacune un quart des mesures citées quel que soit le type d'accueil.

En revanche, en avril 2013, la répartition des mesures est différente selon le type d'accueil. Les crèches déployaient plus de mesures pour l'enfant que les jardins d'enfants (respectivement 35% et 29%) alors que les jardins d'enfants mettaient en place plus de mesures touchant l'aménagement ou l'adaptation de l'environnement que les crèches (21% contre 11%).

Figure 10. Mesures internes à l'IPE prises pour les enfants à BEP selon le type d'accueil, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

Ressources supplémentaires

Les directions se sont exprimées sur la nécessité de pouvoir disposer de ressources supplémentaires afin d'assurer une prise en charge de qualité des enfants à BEP.

En avril 2014, 61 enfants, soit la moitié des 124 enfants à BEP sont concernés par des ressources supplémentaires déjà engagées ou à envisager (figure 11). La principale ressource supplémentaire, quel que soit le type d'accueil, constitue l'engagement de personnel supplémentaire permettant l'accompagnement individuel de l'enfant, le soutien de l'équipe, notamment lors des temps d'observation d'un enfant à BEP ou d'entretiens de parents, ou encore pour le travail de réseau. Les crèches font également appel à l'intervention de spécialistes pour une supervision d'équipe ou encore une formation spécifique.

Comparativement à avril 2013, on note une augmentation conséquente des ressources supplémentaires, le nombre d'enfants à BEP concerné par ces dernières passant de 13 à 61 enfants en 2014. Cette évolution s'explique par le fait que le SPE de Vernier a obtenu, de la part d'une fondation privée, un fonds lui permettant durant deux ans (2014-2015) de financer l'engagement de personnel supplémentaire de même que celui d'une psychologue pouvant intervenir, sur demande des IPE, afin de conseiller et d'orienter les équipes éducatives dans leurs démarches pédagogiques et éducatives.

Figure 11. Ressources supplémentaires engagées ou à envisager pour l'accueil des enfants à BEP, avril 2013 et 2014

	avr.2013			avr.2014		
	Crèches	Jardins d'enfants	Total	Crèches	Jardins d'enfants	Total
Engagement personnel supplémentaire (accompagnement enfant, soutien équipe, pour temps d'observation et entretiens)	3	8	11	28	11	39
Supervision équipe / intervention de spécialiste / formation spécifique	2	1	3	21	1	22
Matériel éducatif / mobilier spécifique	-	1	1	-	-	-
Nombre de ressources citées	5	10	15	49	12	61

N.B. En avril 2013, 2 enfants sont concernés par deux ressources supplémentaires (engagement personnel supplémentaire et supervision).

Source : IPE municipales de Vernier.

Mesures externes assurées par des tiers experts

Selon l'information à leur disposition, les directions citent les mesures prises ou envisagées pour les enfants à BEP en dehors des IPE par des tiers experts.

En avril 2014, près des deux tiers des enfants à BEP bénéficient au moins d'une mesure externe (79 enfants sur 124 recensés à BEP) (*figure 12*) ; 103 mesures externes sont déployées pour ces enfants, ce qui représente en moyenne un peu plus d'une mesure par enfant. Ces mesures s'adressent dans la majorité des cas à l'enfant. En avril 2013, un peu plus de la moitié des enfants à BEP bénéficiaient de mesures externes.

Figure 12. Nombre de mesures externes à l'IPE pour les enfants à BEP, avril 2013 et 2014

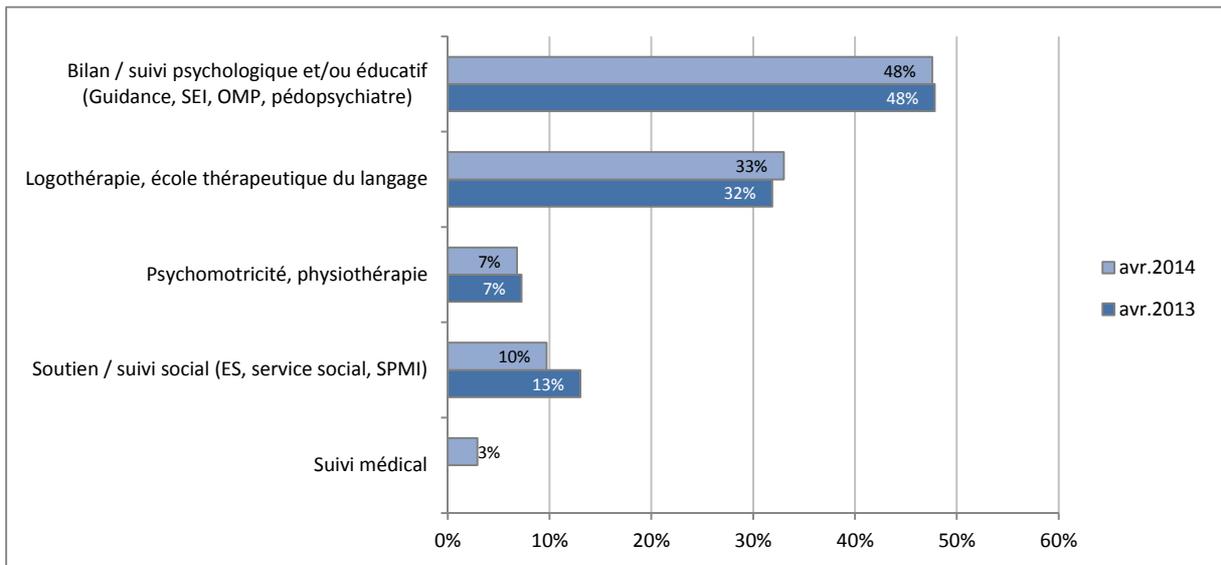
	avr.2013			avr.2014		
	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Total (N=7)	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Total (N=7)
Enfants à BEP	67	25	92	91	33	124
dont enfants avec mesures externes	30	19	49	54	25	79
Nombre de mesures externes	44	25	69	70	33	103

Source : IPE municipales de Vernier.

Types de mesures externes citées

La répartition des mesures externes pour l'ensemble des IPE est la même entre avril 2013 et avril 2014. Les bilans et les suivis psychologiques et/ou éducatifs représentent près de la moitié des mesures externes bénéficiant aux enfants à BEP (*figure 13*). Un tiers des mesures externes concernent la logothérapie. Les mesures de soutien et de suivi social sont moins souvent mentionnées.

Figure 13. Types de mesures externes à l'IPE pour les enfants à BEP, avril 2013 et 2014



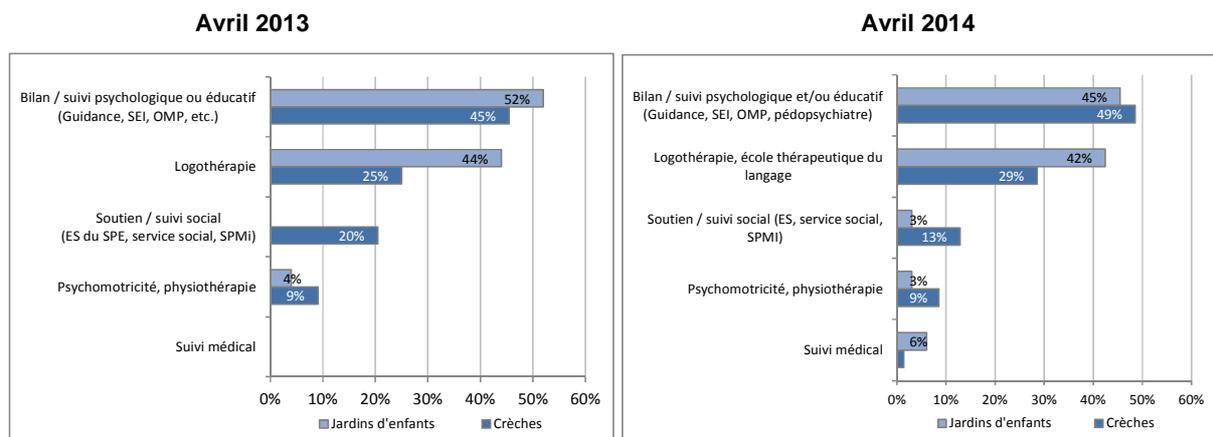
Source : IPE municipales de Vernier.

Différence selon le type d'accueil

En avril 2014, on observe une répartition différente des mesures externes selon le type d'accueil, notamment pour la logothérapie : cette mesure représente près de la moitié des mesures externes dans les jardins d'enfants contre 29% dans les crèches (figure 14). On peut penser qu'à l'approche de la scolarisation de ces enfants, l'attention est plus particulièrement portée sur le développement du langage et les éventuelles difficultés font alors plus rapidement l'objet de mesures spécifiques. Inversement, les crèches proposent plus de mesures de soutien et de suivi social que les jardins d'enfants.

La répartition des mesures externes des IPE de Vernier selon le type d'accueil est sensiblement la même entre avril 2013 et avril 2014.

Figure 14. Mesures externes à l'IPE pour les enfants à BEP selon le type d'accueil, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

4. Impact de l'accueil des enfants à BEP

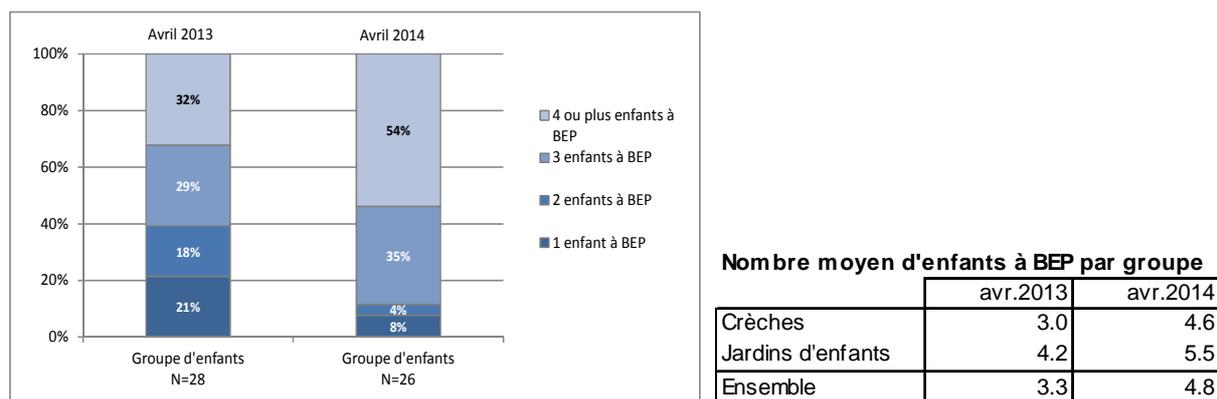
L'accueil d'enfants à BEP a un impact plus ou moins fort, d'une part sur la prise en charge collective des enfants et d'autre part sur le travail des professionnels en termes d'investissement. Pour en rendre compte, on peut l'approcher objectivement par le nombre d'enfants à BEP par groupe d'enfants ou par éducatrice référente ; et subjectivement par l'appréciation de l'intensité de l'investissement en temps et en énergie consacrés à l'accueil des enfants à BEP.

Part d'enfants à BEP dans les groupes

En avril 2014, les 124 enfants à BEP sont répartis dans 26 groupes d'enfants, ce qui représente en moyenne 4,8 enfants à BEP par groupe (*figure 15*). En avril 2013, le ratio était de 3,3, ce qui signifie que l'augmentation d'enfants à BEP entre 2013 et 2014 (passant de 92 à 124 enfants) s'est traduite par un accroissement conséquent de leur nombre par groupe.

En effet, en avril 2014, dans 89% des cas, les groupes avec des enfants à BEP en accueillent entre 3 et 11¹⁰ contre 60% en avril 2013. Les jardins d'enfants ont davantage d'enfants à BEP par groupe que les crèches (en moyenne 5,5 contre 4,6 en avril 2014).

Figure 15. Répartition des enfants à BEP par groupe d'enfants, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

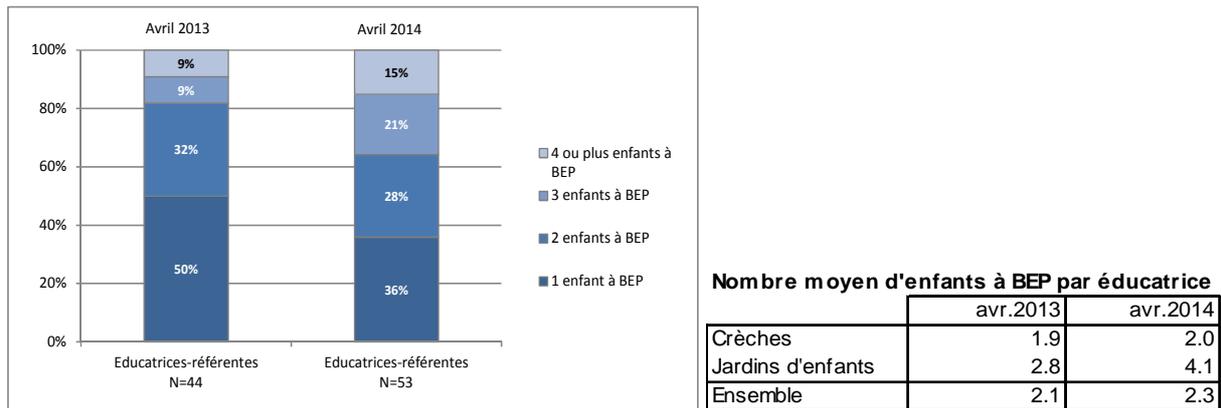
Part d'enfants à BEP par éducatrice référente

En avril 2014, 53 éducatrices ont un rôle de référente auprès des 124 enfants à BEP, ce qui représente en moyenne 2,3 enfants à BEP par éducatrice référente (*figure 16*). Ce ratio était quasiment identique en avril 2013 (2,1). Par contre, on constate une augmentation du ratio d'enfants à BEP par éducatrice référente qui est particulièrement sensible en jardin d'enfants, puisqu'il est passé de 2,8 à 4,1 enfants entre avril 2013 et 2014.

Par ailleurs, deux tiers des éducatrices sont référentes d'au moins 2 enfants à BEP en avril 2014 et 15% ont entre 4 et 7 enfants à BEP à suivre.

¹⁰ Selon le type d'accueil, l'âge des enfants et l'organisation interne, les groupes d'âge peuvent être composés de 7 à 20 enfants pris en charge simultanément par une équipe éducative, tout en respectant les normes réglementaires.

Figure 16. Répartition des enfants à BEP par éducatrice référente, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

Intensité de l'investissement en temps et en énergie

Les directions ainsi que les éducatrices référentes ont été amenées à donner une appréciation de l'investissement consacré à la prise en charge de chaque enfant à BEP comparativement à une situation dite ordinaire.

Il s'agit de situer d'une part l'intensité du temps supplémentaire investi sur une échelle allant de 0 (pas d'investissement supplémentaire) à 10 (investissement extrêmement intense); et d'autre part, l'intensité de l'énergie investie par les professionnels dans la gestion ou la prise en charge du besoin spécifique de l'enfant, toujours sur la même échelle.

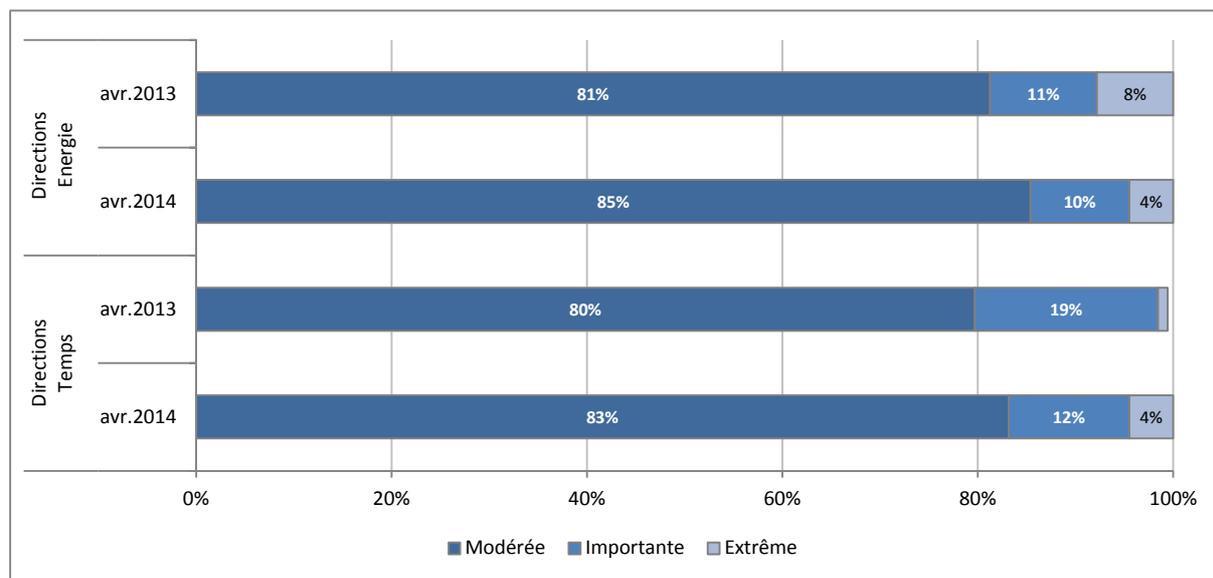
Pour simplifier la lecture des résultats concernant l'appréciation de l'investissement supplémentaire, les réponses ont été regroupées en trois niveaux d'intensité : modérée (0-3), importante (4-6) et extrême (7-10).

Point de vue des directions et des éducatrices référentes des crèches

En avril 2014, les **directions des crèches** se positionnent à plus de 80% dans une intensité modérée de l'investissement supplémentaire (0-3) accordé aux enfants à BEP et cela aussi bien au niveau du temps que de l'énergie (*figure 17a*). Les situations d'enfants à BEP exigeant un investissement extrême (7-10) de la part des directions sont très rares.

Ce positionnement des directions des crèches est quasiment identique à celui observé en avril 2013.

Figure 17a. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP selon les directions des crèches, avril 2013 et 2014

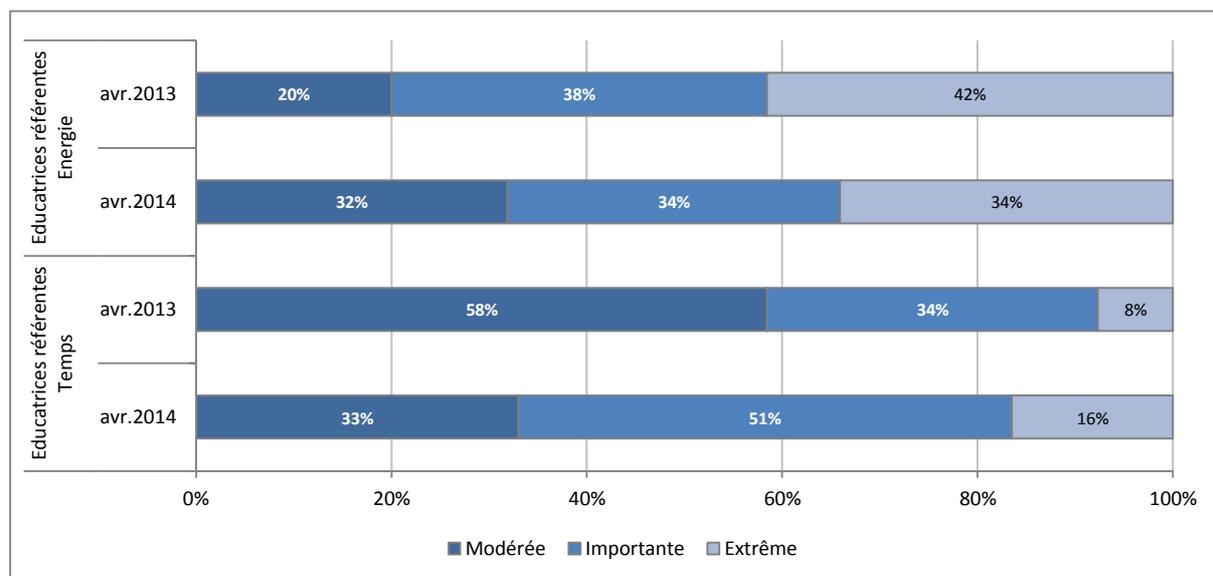


Source : IPE municipales de Vernier.

Quant aux **éducatrices des crèches**, plus des deux tiers d'entre elles estiment, en avril 2014, que l'investissement supplémentaire consacré à l'accueil d'enfants à BEP est important ou extrême, aussi bien au niveau du temps que de l'énergie (*figure 17b*).

Par rapport à leur positionnement en avril 2013, on note une diminution des situations d'enfants à BEP demandant un investissement en énergie extrême (le taux passe de 42% à 34% entre 2013 et 2014) en faveur d'un investissement modéré (respectivement de 20% à 32%). Cependant, en termes de temps, les éducatrices jugent l'investissement en 2014 plus exigeant qu'une année auparavant : elles sont 67% à l'estimer important, voire extrême contre 42% en 2013.

Figure 17b. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP selon les éducatrices référentes des crèches, avril 2013 et 2014



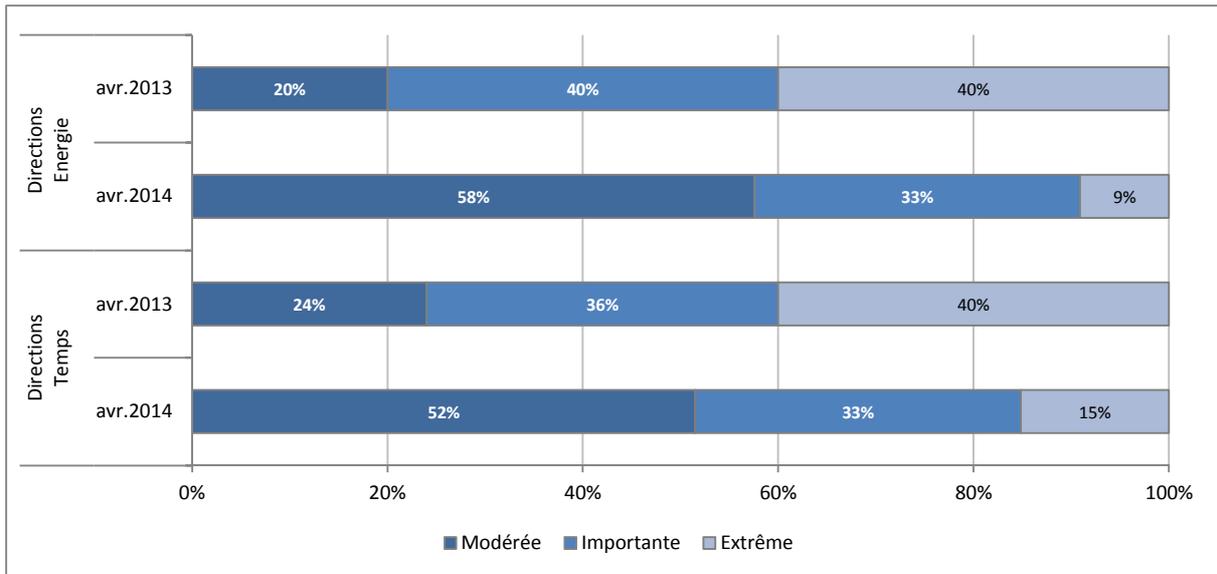
Source : IPE municipales de Vernier.

Point de vue des directions et des éducatrices référentes des jardins d'enfants

En avril 2014, plus de la moitié des **directions des jardins d'enfants** jugent leur investissement en temps et en énergie dans l'accueil d'enfants à BEP comme modéré (*figure 18a*). Les situations exigeant un investissement extrême sont rares.

L'analyse comparative entre les relevés d'avril 2013 et 2014 montre une diminution de l'investissement extrême en temps comme en énergie (passant de 40% à environ 10% d'une année à l'autre) et une augmentation de l'appréciation « modérée ».

Figure 18a. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP selon les directions des jardins d'enfants, avril 2013 et 2014

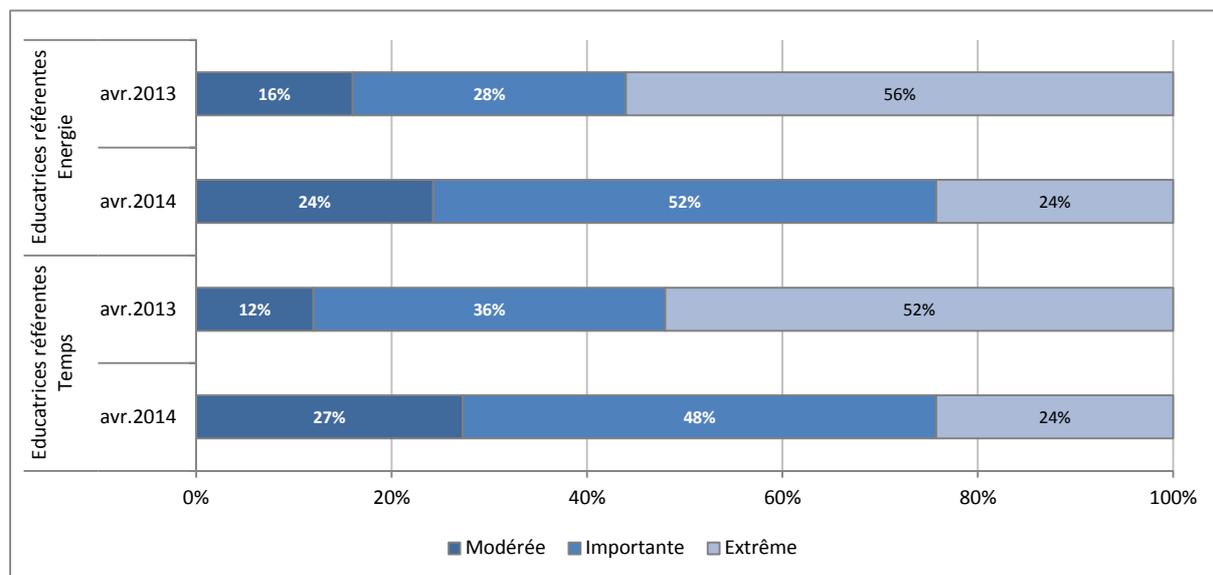


Source : IPE municipales de Vernier.

Pour les **éducatrices des jardins d'enfants**, le degré d'intensité de l'investissement supplémentaire en énergie et en temps est jugé, en avril 2014, par trois quarts d'entre elles comme important ou extrême (*figure 18b*).

En comparant avec leur positionnement d'avril 2013, on observe un net recul des situations réclamant un investissement extrême, que ce soit en énergie ou en temps. Néanmoins, leur l'investissement reste important.

Figure 18b. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP selon les éducatrices référentes des jardins d'enfants, avril 2013 et 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

Globalement, on peut donc constater qu'en avril 2014, l'investissement pour l'accueil des enfants à BEP des directions de jardins d'enfants est plus intense que celui des directions de crèches. Le positionnement des éducatrices des crèches et des jardins d'enfants diffère sensiblement de celui des directions. Elles jugent majoritairement leur investissement comme important ou extrême, aussi bien en énergie qu'en temps.

Quant à l'évolution entre avril 2013 et 2014, elle va dans le sens d'une modération de l'investissement des directions, en particulier celles des jardins d'enfants, l'investissement des directions des crèches ayant déjà été jugé majoritairement comme modéré en 2013. Chez les éducatrices des crèches et des jardins d'enfants, on peut également observer un certain allègement de l'investissement à l'exception de l'investissement en temps chez les éducatrices des crèches. Pour ces dernières, l'investissement est jugé plus important en avril 2014 par rapport à avril 2013.

Intensité d'investissement selon les types de BEP

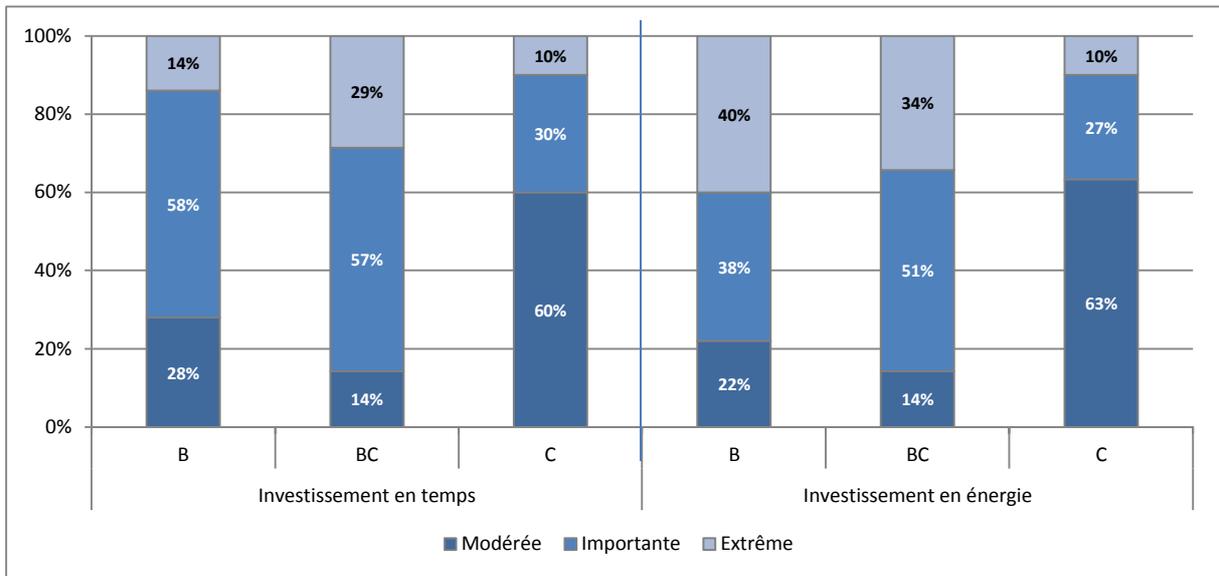
La figure 19a présente les variations de l'intensité de l'investissement en énergie et en temps des éducatrices des IPE en fonction du type de besoins éducatifs particuliers (catégories B, BC ou C¹¹) des enfants accueillis.

En avril 2014, le positionnement des éducatrices met en évidence que les enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles affectifs ou des troubles du comportement (B) auxquels s'ajoutent pour certains, un contexte familial défavorisé ou précaire (BC) exigent le plus fort investissement, particulièrement en termes d'énergie (la modalité « extrême » représente 40% pour la catégorie B et 34% pour le type de BEP BC).

Quant aux enfants présentant des désavantages sociaux avec ou sans difficultés associées (C), les éducatrices estiment majoritairement l'investissement supplémentaire en temps et en énergie comme modéré. Il s'agit probablement souvent d'enfants dits « à risque » qui nécessitent une certaine vigilance de la part de l'équipe éducative et un travail plus soutenu auprès des parents.

¹¹ Le type de BEP de la catégorie A (déficiences) n'a pas été retenu dans la présente analyse (effectif trop faible).

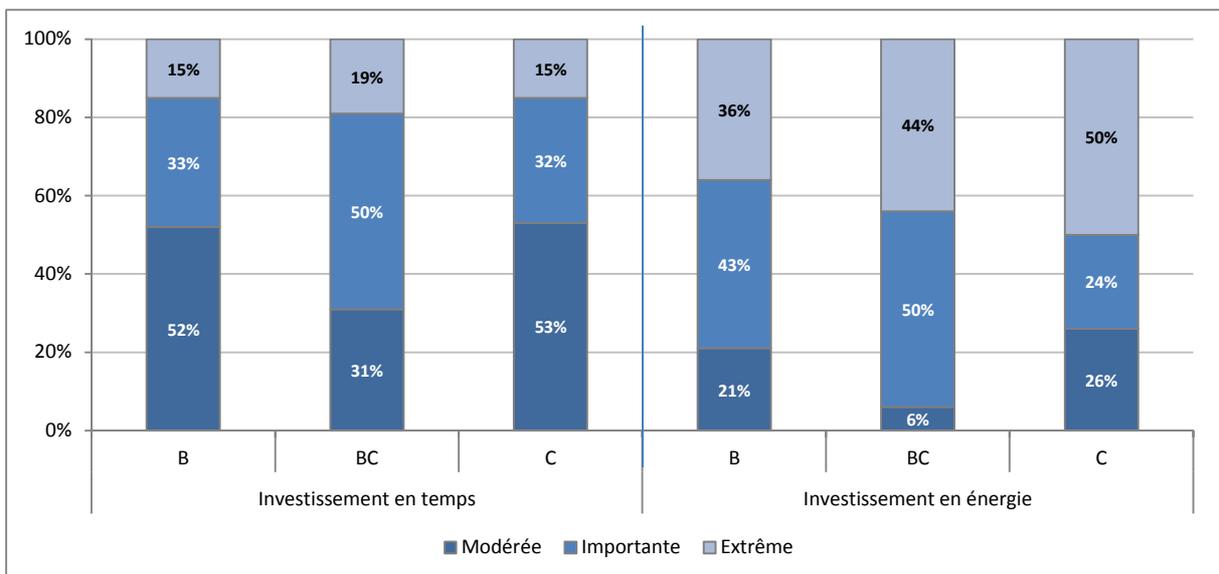
Figure 19a. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP pour les éducatrices référentes selon le type de BEP, avril 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

En avril 2013, il y avait davantage de situations d'enfants avec des BEP de type B ou BC pour lesquelles l'investissement en temps était jugé par les éducatrices comme modéré, l'investissement en énergie étant semblable à celui exprimé en 2014 (figure 19b). Concernant les enfants avec des BEP de type C, le constat est inverse : en termes de temps, les positionnements en avril 2013 et 2014 sont semblables alors que l'investissement en énergie est évalué par les éducatrices plus souvent comme extrême en 2013 qu'en 2014 (50% contre 10%).

Figure 19b. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP pour les éducatrices référentes selon le type de BEP, avril 2013



Source : IPE municipales de Vernier.

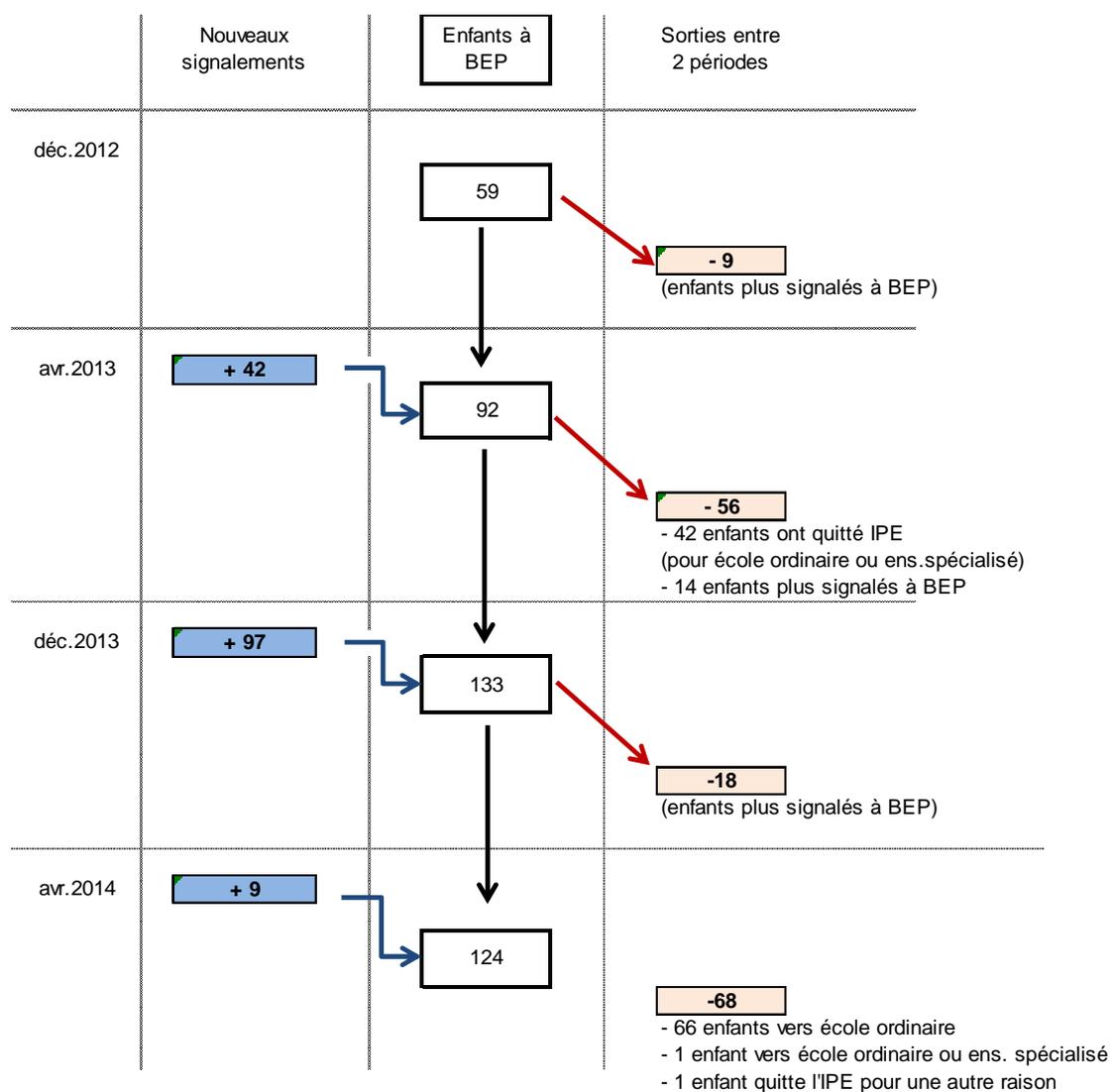
5. Suivi du groupe d'enfants à BEP entre décembre 2012 et avril 2014

L'évolution du nombre d'enfants à BEP dans les IPE de Vernier au cours des années 2012-2014 est tributaire à la fois (i) des départs d'enfants des IPE, notamment en raison de leur âge (entrée à l'école), (ii) des nouveaux signalements et (iii) du développement positif amenant certains enfants à ne plus être considérés comme ayant des BEP (figure 20).

Entre le premier relevé de décembre 2012 et le dernier effectué en avril 2014, ce sont au total 207 enfants qui ont fait l'objet d'un signalement à un moment ou à un autre. Plusieurs mouvements ont ainsi pu être observés :

- ♦ 42 enfants ont quitté les IPE en été 2013 (soit près de la moitié des enfants signalés à BEP en avril 2013) majoritairement pour rejoindre l'école ordinaire ;
- ♦ 148 enfants ont été nouvellement signalés entre avril 2013 et avril 2014 ;
- ♦ 41 enfants ne sont plus considérés à BEP.

Figure 20. Suivi du groupe d'enfants à BEP entre décembre 2012 et avril 2014



Source : IPE municipales de Vernier.

Caractéristiques des enfants qui ne sont plus considérés à BEP

Entre décembre 2012 et avril 2014, 41 enfants à BEP sur 207 (soit 20%) ont évolué favorablement au cours de la période d'observation et ne sont donc plus considérés comme ayant des BEP ; 80% d'entre eux ont été signalés à BEP une seule fois au cours des quatre prises d'information, les autres étant signalés à BEP pendant deux relevés consécutifs. La plupart des enfants ayant évolué favorablement ont, par ailleurs, été identifiés à BEP durant l'accueil en IPE.

La quasi-totalité de ces enfants (soit 40) fréquentent la crèche et près de deux tiers d'entre eux ont moins de 3 ans au moment du premier signalement. Par ailleurs, près de la moitié (19) sont des filles. Les filles à BEP étant sous-représentées dans le groupe des enfants à BEP (une sur 4), elles sont donc proportionnellement plus nombreuses que les garçons à sortir du statut de BEP.

Les types de BEP indiqués pour ces enfants se répartissent avant tout entre les catégories B (41%) et C (34%) ; 17% des situations ont été recensées pour la catégorie BC. La catégorie A est très rarement évoquée, puisque seuls 3 enfants sont concernés (pour un des enfants un diagnostic médical existait déjà au moment du signalement).

Tous les enfants sortis du statut à BEP durant la période observée ont bénéficié de plusieurs mesures internes qui ont mobilisé, de la part des professionnels, un investissement supplémentaire important, voire extrême en termes d'énergie, alors qu'en termes de temps, cet investissement est jugé majoritairement comme modéré. Pour une dizaine d'enfants, une mesure externe avait été mise en place ou avait été envisagée.

II. Principaux constats

A partir des résultats de la statistique élaborée et de l'analyse comparative, quelques constats peuvent être mis en exergue.

Un enfant sur 5 identifié comme ayant des BEP

En avril 2014, 124 enfants sur les 556 accueillis dans les IPE de Vernier ont été signalés par les directions comme ayant des BEP et pour lesquelles des mesures éducatives et pédagogiques sont mises en place par les éducatrices. Ils représentent 22% de l'ensemble des enfants accueillis en IPE.

En avril 2013, cette proportion était de l'ordre de 17%. Comment expliquer cette augmentation ? Les variations des caractéristiques de la population d'enfants accueillis d'une année à l'autre peuvent être un facteur explicatif de cette progression. Mais par ailleurs, on ne peut pas exclure un effet incitateur dû au recensement lui-même. Le fait d'être amené à remplir une grille de relevés de données et de devoir se positionner en fonction des critères proposés aiguise non seulement le regard des professionnels de la petite enfance, mais pourrait aussi les amener à focaliser davantage leur attention sur le dysfonctionnement ou les failles de certains enfants.

Néanmoins, le constat que pratiquement tous les enfants signalés à BEP sont au bénéfice de mesures individuelles ou collectives mises en place à leur intention témoigne du fait que leur situation préoccupe les équipes éducatives et nécessite une attention particulière. Outre les adaptations effectuées durant l'accueil en IPE, l'information concernant les mesures externes prises à l'égard de ces enfants constitue un élément complémentaire intéressant. Les directions indiquent l'existence de telles mesures pour près de deux tiers des enfants signalés. Même si ces mesures peuvent être de nature diverse – pour certains, il s'agit de bilan psychologique, pour d'autres, de psychothérapie ou de logothérapie, ou encore d'un suivi social –, elles confirment tout de même le fait que ces situations suscitent un sérieux questionnement amenant les parents à faire appel à des services externes. En cela, ces démarches peuvent être considérées comme un indice supplémentaire légitimant le repérage effectué par les IPE.

Plus de la moitié des enfants à BEP présentent un milieu social défavorisé

Le choix de se référer à la catégorisation proposée par l'OCDE implique une compréhension des besoins éducatifs particuliers plus étendue que celle retenue dans la loi genevoise sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP)¹². En effet, cette conception ne se restreint pas aux enfants présentant une déficience ou un handicap, mais inclut aussi ceux qui, en raison de leur contexte familial et social précaire, présentent des désavantages constituant un risque pour leur développement socio-affectif et linguistique de même que pour leur future adaptation scolaire. Si pour certains de ces enfants, une attitude vigilante de la part des professionnels de la petite enfance et un travail de prévention accru sont nécessaires pour compenser les désavantages, d'autres exigent un investissement bien plus intense en raison des difficultés déjà manifestes.

A Vernier, ce sont 55% des enfants à BEP pour lesquels un contexte social défavorisé est signalé. Répondre de manière adéquate à leurs besoins a sollicité un investissement supplémentaire parfois très intense de la part des éducatrices, au même titre que pour un enfant présentant une déficience ou un handicap. Dès lors, il paraissait important de tenir compte de cette réalité et cela d'autant plus dans un contexte de fortes inégalités sociales comme c'est le cas pour la Ville de Vernier¹³. Rappelons que l'objectif central de ce recensement consiste à recueillir des données permettant

¹² www.ge.ch/legislation/rsg/t/s/rsg_c1_12.html,

¹³ Selon le dernier rapport du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), publié en 2014, la Ville de Vernier reste une des neuf communes les plus défavorisées du canton. Voir CATI-GE (2014). *Analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain*. Genève : Université de Genève. http://www.cati-ge.ch/images/Rapport/CATI-GE_Rapport_CohesionSociale_2014b.pdf.

l'estimation des ressources supplémentaires nécessaires à la prise en charge des enfants à BEP tout en offrant un accueil de qualité à l'ensemble des enfants.

Il paraît évident que le choix d'inclure le facteur social en tant que critère pour déterminer les BEP s'est répercuté sur le nombre d'enfants signalés à BEP, un taux plutôt conséquent comparativement aux recensements ne retenant que les BEP de type « déficiences ». Ainsi l'enquête menée auprès des IPE subventionnées par la Ville de Genève a mis en évidence une proportion de 5% d'enfants à BEP, un taux qui est comparable aux 8% d'enfants signalés à Vernier dans la catégorie A (déficiences) et qui correspondrait au type de problématiques recensées en Ville de Genève¹⁴.

Outre l'effet de ce choix méthodologique, on peut toutefois penser que les résultats du recensement de Vernier reflètent bien une réalité à laquelle les équipes éducatives de ces IPE sont confrontées au quotidien ; une réalité qui n'a cessé de se complexifier ces dernières années en raison d'une hétérogénéité croissante de la population accueillie dans ces institutions et cela du point de vue social, économique et culturel.

Impact de l'augmentation du nombre d'enfants à BEP sur le travail des professionnels

L'augmentation du nombre d'enfants à BEP dans les IPE de Vernier entre avril 2013 et 2014 a eu pour conséquence non seulement une augmentation du nombre de mesures internes mises en place, mais aussi un accroissement du nombre d'enfants à BEP par groupes d'enfants accueillis. En général, il y a au moins 3 enfants à BEP par groupe (dans plus de la moitié des cas, ils sont 4 et plus), la moyenne d'enfants à BEP par groupe ayant passé de 3,3 en avril 2013 à 4,8 en avril 2014. Par ailleurs, le nombre d'enfants à BEP par éducatrice référente a suivi la même évolution, tout particulièrement en jardin d'enfants, lieu d'accueil où le taux d'encadrement est, par définition, plus bas qu'en crèche¹⁵.

Dans le cadre d'un accueil collectif, la gestion d'un groupe intégrant plusieurs enfants à BEP rend la tâche plus complexe et mobilise davantage les professionnels. On aurait donc pu s'attendre à ce que les éducatrices expriment un investissement en temps et en énergie plus important en avril 2014 qu'en 2013. Toutefois, à l'exception de l'investissement supplémentaire en temps que les éducatrices référentes des crèches jugent plus exigeant en avril 2014 qu'une année plus tôt, on note plutôt une diminution de l'investissement supplémentaire, aussi bien en énergie (jardins d'enfants et crèches) qu'en temps (crèches uniquement) : même si l'investissement reste globalement important, ce sont les situations exigeant un niveau d'investissement supplémentaire extrême qui ont diminué. Ce phénomène peut-il s'expliquer par le fait que les situations d'enfants à BEP nouvellement signalées en 2014 sont moins lourdes à gérer que les précédentes ? Ou bien est-ce que pour certaines situations, les actions entreprises ont commencé à porter leurs fruits et n'exigent plus un investissement aussi lourd ?

Outre ces éléments qui ont pu contribuer à ce changement d'appréciations, on peut penser que l'augmentation substantielle, entre 2013 et 2014, des ressources supplémentaires mises à disposition des IPE y est aussi pour quelque chose. En effet, grâce à l'obtention de fonds privés, la Ville de Vernier a pu engager du personnel éducatif supplémentaire, ce qui a visiblement permis d'alléger la charge de travail de certaines équipes. De plus, l'engagement d'une psychologue intervenant comme personne de ressource a permis d'apporter aux équipes un soutien rapide lors de situations difficiles et les conseils d'un spécialiste externe à l'institution¹⁶. Etant donné que le financement de ces ressources supplémentaires est lié à une donation unique et donc limitée dans le temps, la question de la reconduction de tels investissements se posera rapidement. Dans ce contexte, il pourrait être utile d'analyser l'utilité et l'efficacité de ces moyens supplémentaires.

¹⁴ Martini-Willemin, B-M. (2013). *Analyse quantitative et qualitative concernant l'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. Service de la petite enfance de la Ville de Genève & Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (rapport non publié à ce jour).

¹⁵ Rappelons que les normes d'encadrement pédagogique telles que définies dans le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29.01 du 11.11.2008) varient en fonction de l'âge des enfants accueillis : 1 adulte présent pour 4 enfants de moins de 1 ans ; 1 adulte pour 5 enfants de 1 à 2 ans ; 1 adulte pour 8 enfants de 2 à 3 ans et 1 adulte pour 10 enfants de 3 à 4 ans.

¹⁶ Des psychologues du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA) assurent le même type de prestation pour l'ensemble des IPE du canton. Toutefois, en raison d'une forte demande et suite à une diminution en 2012 des ressources prévues à cet effet, les délais d'attente pour une intervention en IPE sont assez longs.

Six enfants sur 10 ont 3 ans et plus lors du premier signalement

Sur les 207 enfants signalés au moins une fois à BEP au cours de la période d'observation, 127 (soit 60%) ont 3 ans et plus. Même en crèche où les enfants sont accueillis dès l'âge de 6 mois (contrairement au jardin d'enfants où les plus jeunes ont 2 ans), plus de la moitié des enfants signalés à BEP ont 3 ans et plus. On peut penser qu'à l'approche de l'entrée à l'école, il devient plus urgent de prendre des mesures non seulement internes aux IPE, mais aussi externes. En effet, ce sont majoritairement les enfants à BEP de cette tranche d'âge qui font aussi l'objet de mesures externes. Si dans la prime enfance, il est souvent difficile de diagnostiquer avec certitude des problèmes ou troubles, certaines difficultés ou retards deviennent davantage perceptibles vers 3 ans, tout particulièrement en matière d'acquisition du langage (de nombreux enfants à BEP bénéficient, entre 3 et 4 ans, de mesures touchant ce domaine). Avant cet âge, les professionnels de la petite enfance restent prudents, aussi par souci de ne pas stigmatiser les enfants de manière trop précoce. Cela pose toutefois la question de l'intervention précoce en cas de troubles du développement, une démarche qui a pourtant fait ses preuves.

Un enfant sur 5 quitte rapidement le statut d'enfant ayant des BEP

Un enfant à BEP sur 5 n'est plus considéré par les professionnels des IPE comme ayant des BEP et cela majoritairement quelques mois après leur signalement. Est-ce là le résultat d'un recours rapide à des mesures efficaces ? Ou bien s'agit-il d'enfants ayant simplement eu besoin d'un coup de pouce afin de dépasser certains obstacles, de combler quelques désavantages et d'évoluer de manière harmonieuse ? Et puis, comment interpréter le fait que les enfants quittant le statut à BEP sont souvent plus jeunes lors du premier signalement que la majorité des enfants à BEP : serait-ce un indice de l'efficacité d'une intervention précoce ?

Pour approfondir ces questions, il serait bien évidemment nécessaire de disposer d'éléments supplémentaires. On peut néanmoins constater que les troubles ou difficultés de ces enfants, bien que momentanés, ont, à un moment donné, fortement mobilisé les éducatrices. Au final, ce constat positif qui met en évidence l'impact de l'engagement des équipes éducatives constitue un message encourageant.

En guise de conclusion

De prime abord, la proportion élevée d'enfants signalés à BEP dans les IPE de Vernier interpelle et peut susciter des interrogations. Faut-il y voir le reflet d'une société qui valorise la performance avec un faible seuil de tolérance face à tout ce qu'elle estime être hors normes ? Ou cette attention particulière portée aux enfants à BEP traduit-elle un souci accru d'équité en matière d'éducation et de formation ? On constate, ces dernières années, une plus grande sensibilisation des professionnels de l'éducation aux besoins particuliers de certains élèves. Depuis 1994, le concept d'école inclusive s'est développé sous l'impulsion de l'UNESCO et a entraîné un changement de paradigme : ce n'est plus aux enfants et à leur famille de s'adapter à l'école, mais bien à l'école d'offrir une place à tous les enfants en tenant compte des spécificités de chacun, que ce soit dans les finalités visées ou le choix approprié des méthodes d'enseignement. Au niveau légal, cela s'est traduit par l'adoption de lois définissant, entre autres, le droit des enfants à BEP à une scolarisation ordinaire, à l'instar de la loi genevoise, la LIJBEP, entrée en vigueur en 2010. La terminologie a suivi ce mouvement et s'est traduite par un changement des représentations : le terme de *déficience*, qui met l'accent sur les insuffisances, a laissé place à celui de *besoins éducatifs particuliers* qui met en avant les compétences de ces enfants et implique une adaptation des pratiques pédagogiques.

Bien que l'utilisation du terme de *besoins éducatifs particuliers* soit aujourd'hui largement répandue, sa compréhension n'est pas univoque. Dans son acception la plus stricte, il ne concerne que les enfants présentant une altération des fonctions physiques ou psychiques ou encore un handicap. A l'opposé, une conception plus large inclut, par exemple, le haut potentiel intellectuel ou les désavantages sociaux. Le choix, dans le cadre de l'enquête dans les IPE de Vernier, de retenir la deuxième option représente une volonté d'ouverture de la notion de besoins éducatifs particuliers notamment au facteur social. Il découle de l'impact avéré de ce dernier sur la réussite scolaire et de l'efficacité de l'encouragement précoce des enfants à risque en raison de leur milieu social. De nombreuses recherches ont démontré que ce sont précisément les enfants des familles à statut économique et social défavorisé – une population à risque du point de vue des acquisitions

sociales et scolaires – qui tirent profit des offres qui promeuvent leur développement en matière d'accueil préscolaire (Lanfranchi, 2009¹⁷ ; EPPE¹⁸ ; NICHD, 2005¹⁹ ; Burger, 2010²⁰).

En raison des caractéristiques sociodémographiques de la population de Vernier – on y observe de fortes inégalités –, la prise en considération du facteur social prend tout son sens. Dès lors, les professionnels des IPE cherchent à identifier tôt les potentiels et les risques pour enrayer les obstacles par des moyens adéquats. « La prise en charge précoce des enfants constitue un levier prometteur pour réduire les différences et garantir un accès équitable à la formation » (Coradi Vellacot et al. 2003, cité par Moret & Fibbi, 2010)²¹. Pour renforcer l'accueil extrafamilial de cette population, tous les cantons ont d'ailleurs été invités, en 2012, par l'Office fédéral des migrations (ODM), à développer des programmes encourageant l'accueil préscolaire des enfants issus de familles défavorisées.

Les résultats du recensement des enfants à BEP dans les IPE de Vernier montrent que l'attention particulière apportée aux enfants ayant des BEP nécessite un investissement important de la part des professionnels de la petite enfance. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre d'un accueil collectif, crèche ou jardin d'enfants, où ces derniers sont sans cesse amenés à jongler entre le recours à des mesures particulières et la gestion d'un groupe d'enfants. On constate également que ces divers ajustements nécessitent souvent des ressources supplémentaires. Ainsi, le taux d'enfants à BEP est peut-être avant tout un révélateur des moyens supplémentaires que les IPE (et donc la commune) investissent dans un accueil de qualité qui vise l'optimisation des chances de chacun des enfants accueillis.

¹⁷ Lanfranchi, A. (2009). Les effets de la prise en charge extra-familiale sur le succès scolaire. *Information sur la recherche éducationnelle* (09:042) : <http://www.skbf-csre.ch/fr/recherche-en-education>.

¹⁸ Effective Provision of Preschool Education EPPE (<http://eppe.ioe.ac.uk/>).

¹⁹ NICHD; Early Child Research Network (2005) (Hrsg). *Child Care and Child Development. Results from the NICHD Study of Early Child Care and Youth Development*. NY: The Guildford Press.

²⁰ Burger, K. (2010). How does early childhood care and education affect cognitive development? An international review of the effects of early interventions for children from different social background. *Early Childhood Research Quarterly*, no 25, 140-165.

²¹ Moret, J., Fibbi, R. (2010). *Enfants migrants de 0 à 6 ans : quelle participation pour les parents ?* Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. CDAS (2011). *Recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance*. Berne : CDAS.

Liste des abréviations

BEP	Besoins éducatifs particuliers
IPE	Institution de la petite enfance
nBDS	Base de données scolaires normalisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LIJBEP	Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12)
SEI	Service éducatif itinérant
SIG	Services industriels de Genève
SPE	Service de la petite enfance de Vernier
SPEA	Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
SRED	Service de la recherche en éducation
SSEJ	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Annexes

1. Mandat de la Ville de Vernier
2. Définitions des besoins éducatifs particuliers
3. Grille de relevé des enfants à BEP
4. Situation prévisionnelle des enfants à BEP en août 2014
5. Caractéristiques des enfants accueillis dans les IPE de Vernier
6. Principaux résultats du relevé statistique de décembre 2013

Annexe 1 : Mandat de la Ville de Vernier



Mandat adressé au Service de la recherche en éducation (SRED)

Contexte

En octobre 2012, le Service de la petite enfance (SPE) de Vernier a adressé au SRED un mandat (cf. en annexe) ayant pour objectif la mise en place d'un outil de recensement des situations d'enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) fréquentant les institutions de la petite enfance de la commune de Vernier.

A cet effet, une statistique a été élaborée pour l'année scolaire 2012-2013. Elle s'est appuyée sur deux prises d'information menées auprès des directions et des équipes respectives des 4 crèches et des 3 jardins d'enfants de la commune, l'une en décembre 2012, l'autre en avril 2013. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une présentation et d'un rapport publié en décembre 2013. L'outil statistique créé à cet effet est mis à disposition du SPE de Vernier.

Compte tenu de l'utilité avérée de cette démarche, le SPE souhaite la reconduire. Pour ce faire, le SPE aurait besoin d'un soutien méthodologique à la fois pour la récolte des données et l'analyse des résultats statistiques. Dans ce sens, une poursuite de la collaboration avec le SRED est souhaitée pour l'année scolaire 2013-2014.

Correspondance
Ville de Vernier
CP 520 - 1214 Vernier

Téléphone / Fax
+41 (0)22 306 06 06
+41 (0)22 306 06 60

Internet
mairie@vernier.ch
www.vernier.ch



Prestations

La prestation à fournir au SPE est une aide à l'élaboration d'une statistique annuelle des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers fréquentant les institutions de la petite enfance de Vernier.

Le soutien méthodologique du SRED concerne :

- Recensement statistique biennuel des situations d'enfants à BEP à l'aide de la grille conçue par le SRED en 2013 ;
- Analyse des données issues de ces deux relevés ;
- Analyse comparative des résultats de l'année 2013-2014 avec ceux de 2012-2013.

Modalités

Le déroulement du projet reprend la démarche et l'outil statistique développés en 2012 dans le précédent mandat. Deux moments annuels de récolte d'informations sont prévus au cours desquels les directions et les équipes éducatives de toutes les IPE de Vernier sont amenées à remplir la grille de saisie d'information dans un tableur Excel.

Verena Jendoubi, collaborateur-trice du SRED, est désignée comme coordinatrice du projet. [Elle établira un lien étroit avec les travaux de l'Observation cantonale de la petite enfance.]

Calendrier

Phases	Echéance
1 ^{ère} prise d'information	Décembre 2013
2 ^e prise d'information	Avril 2014
Analyse des résultats	Mai 2014
Rédaction d'une note	Juin 2014

Coûts

Coût de la prestation : Frs 4'000.-

Durée

Novembre 2013 – juin 2014

Livrable et délai

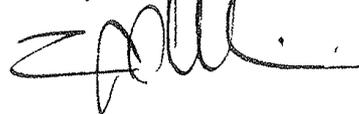
Fin juin 2014, le SRED livre au mandant les résultats de l'étude sous forme d'un document écrit (statistique descriptive).

Un point de situation intermédiaire sera effectué en février 2014.

Le SRED est libre d'élaborer, sur la base des résultats de l'étude, une Note d'information du SRED ou un article, ou encore de présenter les résultats à un large public.

Date : 22 novembre 2013

Thierry APOTHELOZ



Annexe 2 : Définitions des besoins éducatifs particuliers

Enfants à besoins éducatifs particuliers dans l'enseignement primaire – OCDE

Dans le but d'améliorer la qualité des données et leur comparabilité entre les pays, l'OCDE a procédé à une étude qualitative et quantitative relative aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers²².

La notion de besoins éducatifs particuliers s'entend diversement selon les pays, une classification internationale a été adoptée en s'appuyant sur une conception définie par l'Unesco (1997). Les trois catégories retenues se définissent ainsi :

A - Déficiences. Elle concerne les élèves présentant des déficiences ou incapacités considérées du point de vue médical comme des troubles d'origine organique (liés par exemple à des déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques). On considère que le besoin éducatif résulte principalement des problèmes imputables à ces déficiences.

B - Difficultés. Elle concerne les élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles affectifs, ou des difficultés spécifiques d'apprentissage. On considère que le besoin éducatif résulte principalement du problème d'interaction entre l'élève et l'environnement éducatif.

C - Désavantages. Elle concerne les élèves présentant des désavantages découlant principalement de facteurs socio-économiques, culturels et/ou linguistiques. Le besoin éducatif consiste à compenser les désavantages imputables à ces facteurs.

Dans les statistiques établies par l'OCDE, les « personnes ayant des besoins éducatifs particuliers se définissent par les ressources publiques ou privées supplémentaires engagées pour le financement de leur éducation » (p. 21). Sont considérées comme ressources : le personnel (taux d'encadrement plus favorable, effectifs plus importants d'enseignants ou d'éducateurs, programme de formation à leur intention) ; le matériel (soutien comme des aides auditives, transformation/aménagement des locaux, matériel pédagogie spécialisé) ; et le financement (affectation, transferts, dépenses en personnel et matériel).

Un des indicateurs utilisés est le nombre d'élèves classés dans une des catégories et bénéficiant de ressources supplémentaires, en pourcentage de l'effectif total soumis à l'obligation scolaire. Cet indicateur est décliné par lieu de scolarisation (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale) et par niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, etc.).

Les dernières données publiées datent de 2003. Selon les pays, elles présentent des lacunes considérables, en particulier pour les catégories B et C. Certains reconnaissent avoir des enfants de C ou B, mais aucune ressource n'est engagée à leur intention.

L'OCDE aborde également les facteurs favorables ou préjudiciables à l'équité et à l'intégration des élèves en difficultés. Ils sont multiples et relèvent notamment de la législation (gratuité, décentralisation, etc.), des dispositifs de financement et des structures éducatives (par ex. taille des classes, formation du personnel, intervention d'enseignants ou d'éducateurs supplémentaires, programmes pédagogiques personnalisés).

²² Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (2008). *Elèves présentant des déficiences des difficultés et des désavantages sociaux : politiques, statistiques et indicateurs*. Paris : OCDE.

Annexe 3 : Grille de relevé des enfants à BEP (décembre 2013 et avril 2014)

a. Consignes

Statistique relative à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP)

2013-2014

Consignes pour la saisie des informations à l'intention des DIRECTIONS et des EDUCATEURS-TRICES REFERENT-E-S

Qui est concerné ?	les enfants à BEP repérés pour lesquels des mesures ont été / vont être / devraient être prises
Rubriques à renseigner	
Situation	<p>déc-12 NE PAS MODIFIER CETTE LIGNE</p> <p>avr-13 NE PAS MODIFIER CETTE LIGNE</p> <p>déc-13 NE PAS MODIFIER CETTE LIGNE</p> <p>avr-14</p>
	indiquer, sur cette ligne, tout changement éventuel dans les rubriques correspondantes Si l'enfant n'est plus considéré comme ayant des besoins éducatifs particuliers : indiquer NON sous la rubrique BEP et faire un commentaire, si nécessaire, sous la rubrique Mesures internes
Educ-référent	attribuer une lettre identique (A, B, C, etc.) à l'éducateur-trice référent-e d'un ou plusieurs enfants à BEP
Groupe	attribuer un numéro identique aux enfants à BEP accueillis dans le même groupe
Enf	attribuer un numéro unique à chaque enfant : poursuivre la numérotation comme indiqué dans le relevé
Age	mois et année
Sexe	féminin (F) / masculin (M)
Allophone	ne comprenant pas / ne parlant pas le français. Indiquer qui est concerné : E = enfant uniquement EP = enfant ET parents P = parents uniquement
Date d'entrée	dans l'IPE en mois et année
Prévision août 2014	indiquer la situation connue ou supposée de l'enfant à la prochaine rentrée scolaire : IPE / Ecole ordinaire / Enseignement spécialisé ou institution spécialisée / Quitte IPE (et ni école ni spécialisé) / Ne sais pas
Groupe d'âge	dans lequel l'enfant est accueilli, par ex. 0-1 an, 1-2 ans, 2-4 ans
Temps de présence	indiquer le nombre de demi-journées de présence par semaine
BEP	indiquer la catégorie de besoin éducatif particulier (A, B, C) qui correspond à la situation de l'enfant, selon les définitions de l'OCDE - voir onglet
Repérage	avant l'entrée en IPE / durant l'accueil en IPE : cocher la case correspondante
Suivi ES	situation suivie par l'éducatrice sociale (ES) : si oui, cocher la case
Mesures internes IPE selon la direction	assurées par l'IPE (direction et/ou équipe éducative) pour la prise en charge de l'enfant au niveau individuel ou collectif
<i>existante / à envisager</i>	déjà mise en place / envisagée ou à envisager : cocher la case correspondante
<i>laquelle</i>	choisir la ou les mesures parmi les catégories suivantes. Indiquer le(s) numéro(s) correspondant(s) et ajouter éventuellement une précision
1	aménagement de l'espace
2	adaptation du mobilier
3	adaptation du matériel éducatif
4	aménagement des activités du groupe d'enfants
5	attention / observation plus soutenue de l'enfant
6	accompagnement individuel à certains moments (langage, motricité, stimulation, expérimentation, etc.)
7	modification de la posture des éducateurs-trices
8	échanges plus soutenus au sein de l'équipe (informels ou formels lors des réunions d'équipe)
9	supervision d'équipe / formation individuelle ou collective
10	réunions de réseau
11	échanges plus soutenus avec les parents (accueil et départ de l'enfant, moments informels, etc.)
12	entretiens avec les parents
13	personnel supplémentaire
14	autres : à préciser
<i>pour qui</i>	indiquer à qui la mesure est destinée : enfant / groupe d'enfants / professionnel / équipe éducative / IPE / enfant et famille / famille / etc.
Ressources supplémentaires	engagées / à prévoir par l'IPE pour la prise en charge de l'enfant au niveau individuel ou collectif
<i>engagée / à prévoir</i>	déjà allouée ou fournie / prévue ou à prévoir : cocher la case correspondante
<i>laquelle</i>	spécifier le type de ressource (en matériel ou en personnel) : par ex. transformation de l'espace, matériel éducatif ou mobilier spécifique, ratio d'encadrement plus favorable, engagement d'une personne supplémentaire, formation spécifique du personnel
Intensité de l'investissement selon la direction	consacré à la prise en charge actuelle de l'enfant comparativement à une situation dite ordinaire
<i>en temps</i>	apprécier l'intensité du temps supplémentaire investi, sur une échelle allant de 0 (pas d'investissement supplémentaire) à 10 (investissement extrêmement intense)
<i>en énergie</i>	apprécier l'intensité de l'énergie investie par les professionnels dans la gestion ou prise en charge du besoin spécifique de l'enfant, sur une échelle allant de 0 (pas d'investissement supplémentaire) à 10 (investissement extrêmement intense)
Intensité de l'investissement selon l'éducatrice référente	<i>idem ci-dessus</i>
Mesures externes IPE	assurées par des tiers experts, à l'égard de l'enfant ou de sa famille
<i>existante / à envisager</i>	déjà mise en place / envisagée ou à envisager : cocher la case correspondante
<i>laquelle</i>	spécifier le type de mesure : par ex. conseil, soutien, psychomotricité, logopédie, etc.
<i>pour qui</i>	indiquer à qui la mesure est destinée : enfant / enfant et famille / famille / etc.

b. Grille à compléter

Statistique relative à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP)

Nom IPE : _____ dossiers enfants en cours
 Type d'accueil : _____ dont _____ dossiers avec intervention durant le mois de décembre

Situation	Educ-référent	Groupe	ENF	Age		Sexe	Allophone	Date d'entrée		Prévision août.14	Groupe d'âge	Temps présence en dij/sem	BEP A / B / C	Repérage avant IPE durant IPE	Suivi ES
				mois	année			mois	année						
déc.12															
avr.13															
déc.13															
avr.14															

Nombre total d'enfants inscrits (déc. 2013) : _____ (avril 2014) : _____
 Capacité d'accueil : _____

Mesures internes IPE		Ressources supplémentaires		Direction		Educatrice-référente		Mesures externes IPE				
Existante	A envisager	laquelle	pour qui	Engagée	A prévoir	laquelle	Intensité investissement de 0 à 10		Existante	A envisager	laquelle	pour qui
							en temps	en énergie				

Annexe 4 : Situation prévisionnelle des enfants à BEP en août 2013 et 2014

Figure A1. Situation prévisionnelle des enfants à BEP en août 2013 et 2014

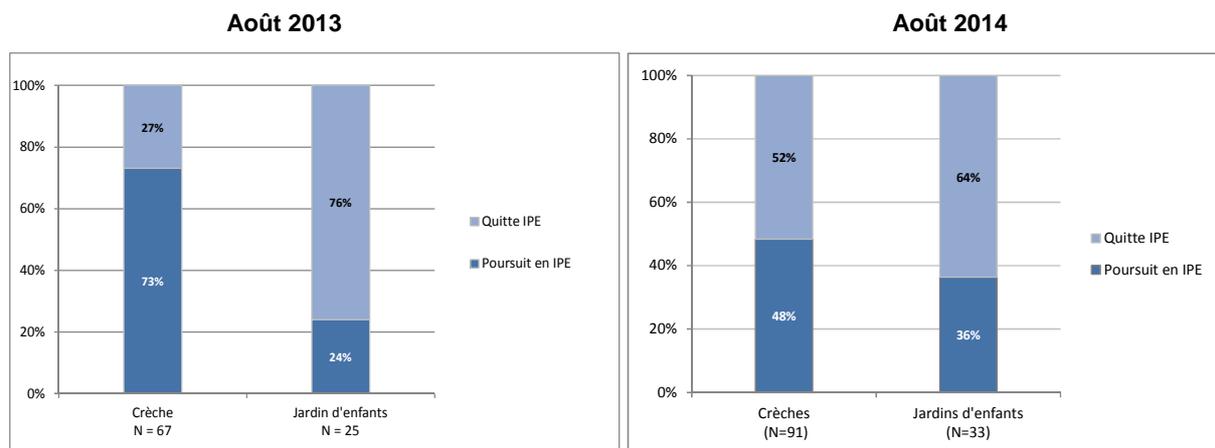
	août.2013	août.2014
Poursuit en IPE	55	56
Quitte l'IPE	37	68
<i>pour</i> Ecole	27	66
Ecole ou enseignement spécialisé	3	1
Enseignement spécialisé (ES)	5	
Autre raison	2	1
Total	92	124

Source : IPE municipales de Vernier.

Différence selon le type d'accueil

En août 2014, près de deux enfants à BEP sur trois fréquentant le jardin d'enfants commenceront l'école, alors que la moitié des enfants à BEP dans les crèches resteront en IPE (figure A2).

Figure A2. Situation prévisionnelle des enfants à BEP, selon le type d'accueil, en août 2013 et 2014



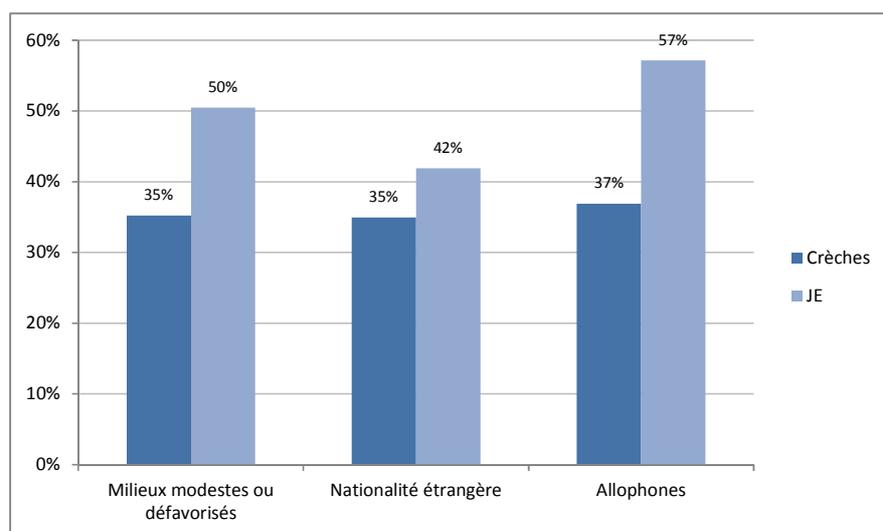
Source : IPE municipales de Vernier.

Les crèches sont davantage concernées par les départs d'enfants à BEP en août 2014 qu'en août 2013 (52% contre 27%) alors que la proportion d'enfants à BEP quittant les jardins d'enfants est assez proche d'une année à l'autre.

Annexe 5 : Caractéristiques des enfants accueillis dans les IPE de Vernier

Au niveau des caractéristiques sociodémographiques, la population d'enfants fréquentant les jardins d'enfants de Vernier se distingue nettement de celle des crèches (*figures A1 et A2*) : davantage d'enfants allophones (57% contre 37%), de nationalité étrangère (42% contre 35%) et issus de milieux modestes ou défavorisés (50% contre 35%)²³. Ceci s'explique par des conditions d'admission et des prestations différentes. Les jardins d'enfants permettent d'accueillir les enfants dont les deux parents ne sont pas nécessairement actifs professionnellement et qui sont le plus souvent de milieux sociaux défavorisés. Par ailleurs, ils attirent une population locale, alors que les crèches, notamment celle des Libellules, ont une part d'enfants provenant d'autres communes mais dont les parents travaillent à Vernier.

Figure A3. Caractéristiques des usagers des IPE de Vernier, 2013



Selon les données disponibles dans la base de données scolaires au 31 décembre 2013, on recense 47 nationalités et 31 langues différentes dans l'ensemble des IPE de Vernier. La diversité socioculturelle est deux fois plus élevée dans les jardins d'enfants que dans les crèches (pour 100 enfants, 23,8 nationalités différentes contre 11 ; 18,1 langues différentes contre 8,2).

²³ Source : SRED / nBDS / Etat au 31.12.2013. Dans la base de données scolaires (nBDS), le recensement n'est pas exhaustif pour les enfants fréquentant les crèches de Vernier, ce qui peut induire un biais dans la répartition des enfants selon les caractéristiques sociodémographiques.

Figure A4. Enfants usagers des IPE et élèves de l'enseignement primaire, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, 2013

	Vernier				Canton			
	Enseignement primaire (N=2'751)	Crèche (N=355)	Jardin d'enfants (N=105)	IPE Total (N=460)	Enseignement primaire (N=32'718)	Crèche (N=5'061)	Jardin d'enfants / garderies (N=3'368)	IPE Total (N=8'429)
CSP des parents								
Ouvriers, divers & sans indication	54%	35%	50%	39%	38%	28%	35%	31%
Employés, cadres intermédiaires & petits indépendants	37%	50%	35%	47%	43%	47%	40%	45%
Cadres supérieurs & dirigeants	9%	14%	14%	14%	19%	24%	24%	24%
Nationalité								
Suisse	51%	65%	58%	63%	62%	66%	59%	63%
Europe	33%	21%	21%	21%	25%	24%	25%	24%
Autres	16%	14%	21%	16%	13%	10%	16%	12%
Première langue parlée								
Française	42%	63%	43%	58%	57%	60%	47%	55%
Européenne	41%	22%	27%	23%	28%	19%	23%	21%
Autres	17%	15%	30%	18%	15%	21%	30%	24%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Globalement, le recensement de la nBdS n'est pas exhaustif pour les IPE du canton.

Non compris les jardins d'enfants d'école privée.

Source : SRED/nBdS – Etat au 31 décembre.

Annexe 6 : Principaux résultats du relevé statistique de décembre 2013

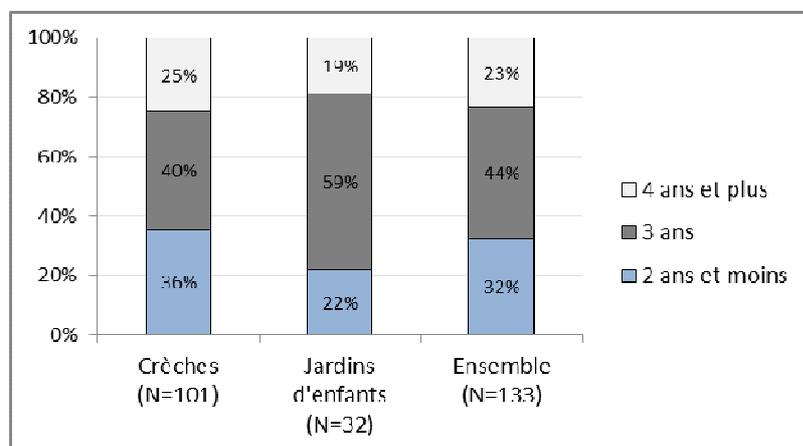
Caractéristiques des enfants à BEP dans les IPE de Vernier

Figure A5. Effectifs d'enfants à BEP, état de la situation en décembre 2013

	Crèches (N=4)	Jardins d'enfants (N=3)	Ensemble (N=7)
Enfants accueillis	415	127	542
Enfants à BEP	101	32	133
% d'enfants à BEP	24%	25%	25%

Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013.

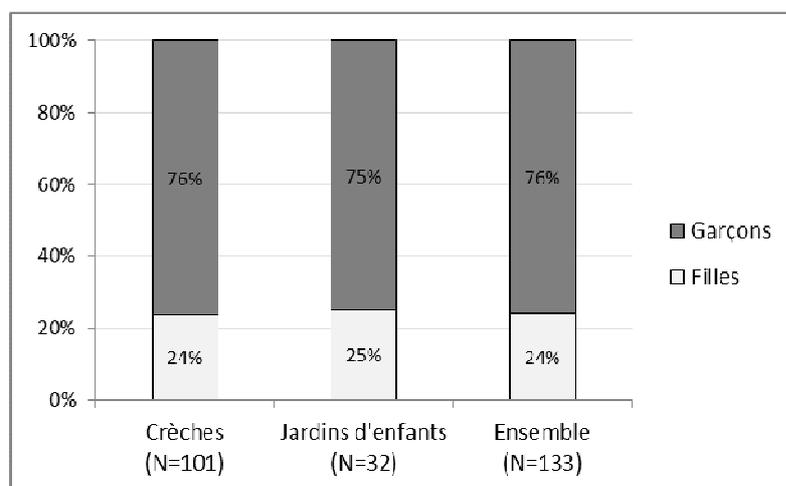
Figure A6. Age des enfants à BEP, selon le type d'accueil, décembre 2013



N.B. 12 enfants ont moins de 2 ans (uniquement en crèche).

Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013.

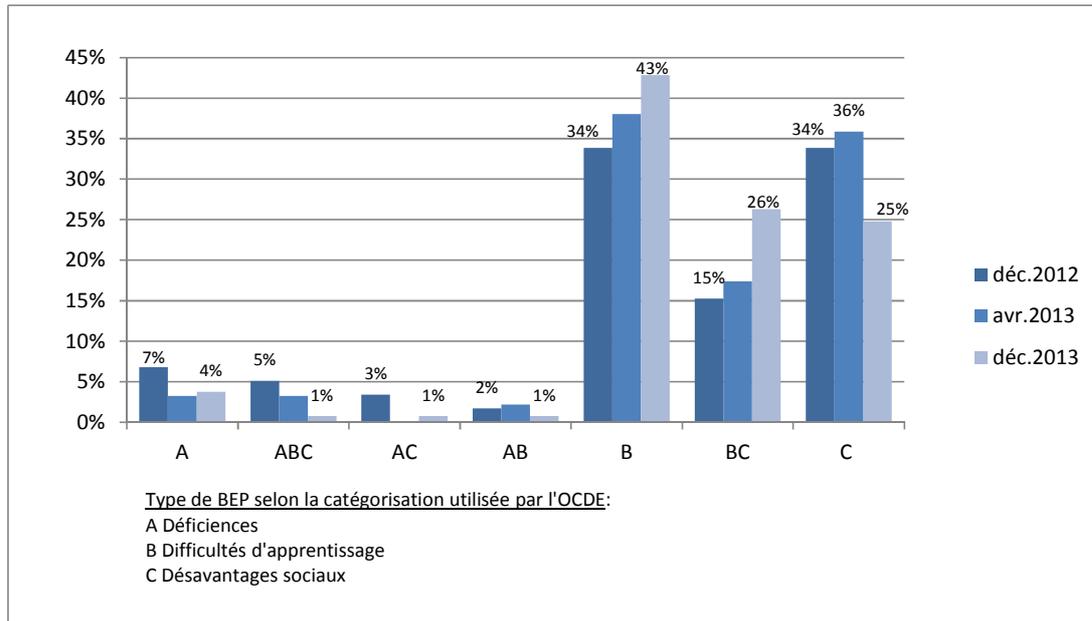
Figure A7. Genre des enfants à BEP, selon le type d'accueil, décembre 2013



Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013

Type de besoins éducatifs particuliers

Figure A8. Répartition des enfants à BEP, selon la catégorisation utilisée par l'OCDE, 2012-2013 (en %)



Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013.

Entre 2012 et 2013 :

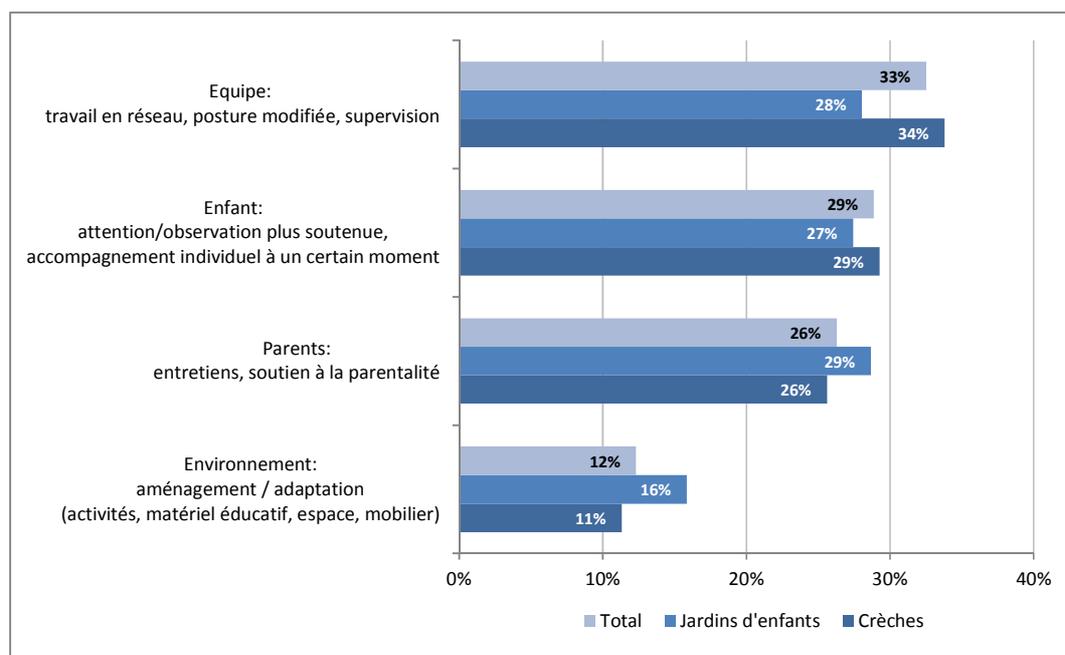
- ♦ une proportion plus importante d'enfants considérés en difficultés d'apprentissage (34% en déc. 2012 contre 43% en déc. 2013) ;
- ♦ une proportion moins importante d'enfants considérés en désavantages sociaux (34% en déc. 2012 contre 25% en déc. 2013) ;
- ♦ une proportion plus importante d'enfants considérés à la fois en difficultés d'apprentissage (B) et en désavantages sociaux (C).

Actions prises à l'égard des enfants à BEP

Mesures internes à l'IPE

Tous les enfants à BEP recensés en décembre 2013 bénéficient au moins d'une mesure interne prise par l'IPE ; 741 mesures sont déployées au quotidien par les IPE pour l'ensemble des enfants à BEP, ce qui représente en moyenne près de 6 mesures par enfant.

Figure A9. Mesures spécifiques pour les enfants à BEP prises par les IPE, décembre 2013



Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013, calculs SRED.

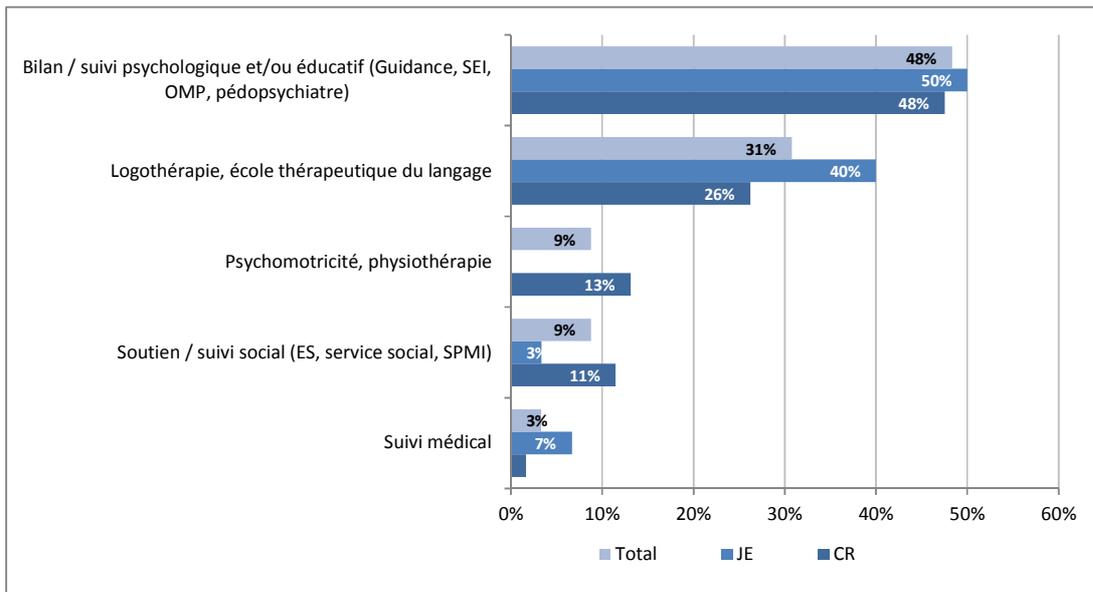
Les mesures ciblant l'équipe (travail en réseau, posture modifiée, supervision) représentent le tiers de l'ensemble des mesures déployées dans les IPE ; viennent ensuite les mesures en lien avec les enfants (29%) et celles en lien avec les parents (26%).

Comparativement aux crèches, les éducatrices des jardins d'enfants mettent un peu plus en place des mesures touchant l'aménagement ou l'adaptation de l'environnement.

Mesures externes assurées par des tiers

Un peu plus de la moitié des enfants à BEP bénéficient au moins d'une mesure externe (71 enfants sur 133 recensés à BEP) ; 91 mesures externes sont déployées pour ces enfants, ce qui représente en moyenne un peu plus d'une mesure par enfant.

Figure A10. Mesures externes à l'IPE pour les enfants à BEP, existantes/à envisager, déc. 2013

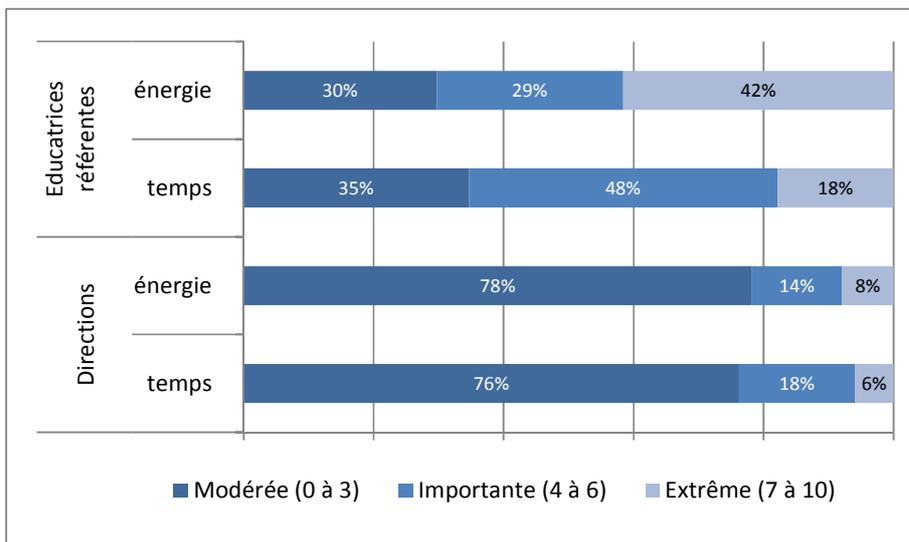


Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013, calculs SRED.

Les mesures externes s'adressent dans la majorité des cas aux enfants.

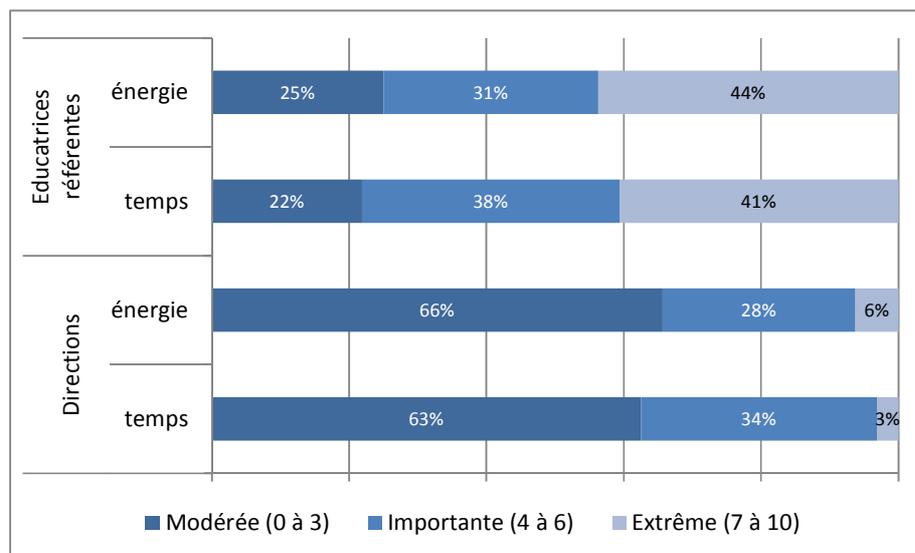
Intensité de l'investissement en temps et en énergie

Figure A11. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP, selon les professionnels travaillant en crèches, déc. 2013



Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013, calculs SRED.

Figure A12. Intensité de l'investissement supplémentaire auprès des enfants à BEP, selon les professionnels travaillant en jardins d'enfants, déc. 2013



Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013, calculs SRED.

Ressources supplémentaires

Parmi les 133 enfants à BEP pour lesquels de nombreuses mesures internes sont mises en place, 51 enfants sont concernés par des ressources supplémentaires (déjà engagées ou à prévoir).

La principale ressource supplémentaire privilégiée est l'engagement de personnel supplémentaire.

Figure A13. Ressources supplémentaires engagées ou à envisager pour l'accueil des enfants à BEP, déc. 2013

	Crèches	Jardins d'enfants
Engagement personnel supplémentaire (accompagnement enfant, soutien équipe, pour temps d'observation et entretiens)	25	10
Supervision équipe / intervention de spécialiste / formation spécifique	19	-
Matériel éducatif / mobilier spécifique	-	-
Nombre de ressources citées	44	10

N.B. Trois enfants sont concernés par 2 ressources supplémentaires (engagement personnel supplémentaire et supervision).

Source : IPE municipales de Vernier / Recensement décembre 2013, calculs SRED.

